



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020

TABLE DES MATIÈRES

Mission	3
Vision	3
Valeurs	4
Rapport 2020 du président et de la directrice générale	5
Conseil d'administration	17
Permanence de l'A.P.E.S.	23
Effectif des membres et pénurie	26
Communications	35
Site Web	39
Technologies de l'information	42
Affaires syndicales	44
Assurance collective	48
Activités de développement professionnel	49
Regroupements de pharmaciens experts et groupes spécialisés de l'A.P.E.S.	55
Formation continue	63
Prix d'excellence	71
Autres dossiers de l'année 2020	72

Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec

4050, rue Molson, bureau 320, Montréal (Québec) H1Y 3N1

Téléphone : 514 286-0776 ■ Télécopieur : 514 286-1081

www.apesquebec.org

MISSION

L'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.) s'assure de la valorisation et de l'avancement de la pratique pharmaceutique en prenant appui sur l'expertise, les initiatives et les réalisations innovatrices de ses membres.

L'A.P.E.S. a également la responsabilité de défendre et de faire progresser les intérêts professionnels et économiques de ses membres auprès des autorités compétentes.

VISION

La vision externe est d'être :

- Un acteur incontournable en matière de soins et de services de santé;
- Une voix influente grâce à son expertise sur des sujets d'importance en matière de santé;
- Un partenaire des autres acteurs du domaine de la santé et de la communauté pharmaceutique;
- Un leader dans l'évolution de la pratique pharmaceutique;
- Un des promoteurs clés de la spécialisation en pharmacie.

La vision interne est :

- D'être une organisation représentative de l'ensemble de ses membres;
- D'être une des organisations professionnelles les plus participatives et les plus connectées aux réalités du terrain, privilégiant une forte proximité avec ses membres;
- De rendre ses membres fiers d'appartenir à une organisation compétente, professionnelle, innovante et ouverte.

VALEURS

Être une association :

- Qui place ses membres au cœur de ses actions;
- Qui prône l'usage optimal et sécuritaire des médicaments, au bénéfice des patients;
- Qui se distingue par l'innovation;
- Intègre, rigoureuse et orientée vers les résultats;
- Qui favorise les échanges et les partenariats pour mieux remplir sa mission.



RAPPORT 2020 DU PRÉSIDENT ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE



Le président,
François Paradis

La directrice générale,
Linda Vaillant

L'année 2020 restera gravée dans nos mémoires! Collectivement et individuellement, cette pandémie aura marqué les esprits et provoqué des changements profonds dans la société québécoise, tout comme partout sur la planète.

À l'A.P.E.S., cette année en aura été une de soutien à nos membres et de nombreuses représentations pour les assister dans ce quotidien à la fois rempli de défis et d'inquiétudes.

Retour sur une année historique!

COVID-19

Effets sur les activités de l'Association

Dès la mi-mars, les employés de l'Association ont dû prendre le chemin de la maison pour ce qui allait devenir de longues semaines et de longs mois de télétravail. En un rien de temps, l'équipement manquant a été obtenu et les services aux membres ont été maintenus sans aucune interruption.

Cependant, au cours de la première vague, les activités du conseil d'administration (CA) ont été réduites aux strictes réunions. Seuls les points requérant obligatoirement l'attention des administrateurs ont été traités. Avec une majorité de pharmaciens d'établissements siégeant au conseil, il fallait réduire le plus possible leur rôle d'administrateur, afin de laisser toute la place à celui de soignant. Ainsi, les comités du CA ont été suspendus et la retraite annuelle annulée.

Dès l'annonce par le gouvernement du Québec de l'état d'urgence, en mars, l'A.P.E.S. a annulé la tenue de son Grand Forum qui devait avoir lieu au Château Frontenac, les 19 et 20 mars 2020. Cet événement rassembleur devait réunir une foule record. Dès lors, les annulations se sont malheureusement enchaînées pour une panoplie de journées de formation continue et d'activités au programme de l'Association.

Soutien aux membres

Dès la mi-mars, l'équipe de la permanence s'est attaquée à la création d'une page Web visant à collecter et à réunir toute l'information clinique pertinente concernant la COVID. Des conférences visant à soutenir émotionnellement les membres ont rapidement été mises sur pied. De nombreuses conférences cliniques en direct ont suivi, offertes gratuitement en soirée, ainsi que la production de balados dont les thèmes concernaient la COVID-19.

Pour les chefs de département de pharmacie et les équipes de pharmaciens gestionnaires, une page Web a également été conçue pour regrouper notamment les procédures pertinentes, les arrêtés ministériels et les documents relatifs aux diverses mesures sanitaires.

Au fil des semaines suivantes, l'Association a reçu de nombreuses demandes de la part de ses membres. En réponse, il a parfois fallu intervenir de façon répétée auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), afin que, par exemple, les pharmaciens soient inclus dans certaines directives ou arrêtés ministériels.

La question de la gestion des vaccins contre la COVID a aussi occupé une place importante dans les activités de représentation de l'Association. Les experts en santé publique ayant pris les rênes de l'opération, assistés en cela par des équipes de logistique et d'approvisionnement, il a fallu sensibiliser de nombreuses instances à la nécessité d'inclure les départements de pharmacie dans toute la gestion des vaccins. En effet, les vaccins étant considérés comme des médicaments au Québec, les chefs de département de pharmacie ont l'obligation d'en assurer l'approvisionnement, la conservation, la distribution et la gestion. Au bout de plusieurs semaines, les chefs ont enfin pu se joindre aux équipes régionales, afin que celles-ci bénéficient de leur soutien et de leur expertise dans la vaste campagne de vaccination qui se prépare.

Sous-comité pharmacie MSSS

À partir de la mi-mars, une nouvelle entité prenait forme dans la foulée de la mise en place, par le MSSS, d'une mégastructure de communication avec les professionnels de toutes disciplines. Ainsi, en pharmacie, les principaux acteurs se sont réunis quotidiennement pendant de nombreuses semaines, afin de discuter des enjeux relatifs à la pharmacie et à l'approvisionnement en médicaments. En fin d'année, ces rencontres étaient toujours maintenues à raison de deux fois par semaine.

Table des chefs de département de pharmacie

Parmi les instances fortement sollicitées pour faire face aux défis de la pandémie, le MSSS a aussi mis sur pied une table des chefs de département de pharmacie à laquelle l'A.P.E.S. a été associée. Ces rencontres, tenues à raison de deux fois par semaine en moyenne, ont permis de nommer les situations à risque ou les problèmes devant être réglés rapidement. Cette table a aussi permis d'uniformiser la mise en œuvre de certaines pratiques qui, dans le tumulte de la situation, n'étaient pas toujours clairement comprises de tous.

Autres comités

Dès le début de la crise, une cellule hospitalière a été créée entre l'A.P.E.S. et l'Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ), afin de définir notamment les facteurs de risque à surveiller dans les départements de pharmacie et d'élaborer un guide sur des mesures sanitaires pour le personnel. L'A.P.E.S. a alors tracé une carte géographique des risques comportant un système d'évaluation du degré de risque en fonction de différents critères.

À l'automne, cette cellule a été dissoute et remplacée par un comité tactique de vigie, auquel des représentants de l'A.P.E.S. siègent toujours. Dès lors, l'A.P.E.S. a repris à son compte une enquête bimensuelle permettant de mesurer la situation dans les départements de pharmacie des établissements de santé partout au Québec. Au moment d'écrire ces lignes, cette enquête continue de se faire à intervalles réguliers, afin de colliger en continu l'état de situation des troupes et de voir si une aide particulière est requise dans un département en particulier.

Suivi du plan stratégique 2016-2019

Dépôt du rapport final du projet 4 sur les indicateurs

Le plan stratégique 2016-2019 comportait un projet crucial pour l'avenir de la profession, soit la mesure des indicateurs de performance en pharmacie d'établissement. Dans la foulée du financement axé sur le patient et du déploiement du système de coût par parcours de soins et services (CPSS) dans le réseau de la santé, l'A.P.E.S. a voulu prendre le taureau par les cornes en 2016 et a mis sur pied un projet pilote d'envergure au sein des départements de pharmacie. Ce projet a, dans un premier temps, permis de répertorier les indicateurs existants, puis, dans un deuxième temps, d'en définir un nombre restreint à tester auprès des pharmaciens et des établissements de santé. Au total, six établissements ont fait partie du projet et plus de 20 % des membres de l'A.P.E.S. y ont participé d'une façon ou d'une autre.

Le rapport final (https://www.apesquebec.org/sites/default/files/publications/autres-rapports/20201130_APES_indic-perfo_phases-exp.pdf) a été déposé au CA, à l'automne 2020. De nombreuses recommandations ont été adoptées qui permettront, nous l'espérons, de maintenir le projet à l'avant-plan des préoccupations des pharmaciens d'établissements, comme de celles du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Adoption du plan stratégique 2020-2023

En tout début d'année, le CA adoptait le nouveau plan stratégique 2020-2023, plan développé au cours de la seconde moitié de l'année précédente. Bien que s'inscrivant dans la continuité du précédent, le plan stratégique 2020-2023 comporte de nouveaux enjeux et peut être qualifié de très ambitieux.

Les quatre enjeux retenus sont les suivants :

Enjeu 1

Rehausser, optimiser et harmoniser la pratique pharmaceutique en établissement de santé

Le premier enjeu de cette planification stratégique vise à rédiger les recommandations sur la pratique pharmaceutique selon les différents axes déterminés et à poursuivre la rédaction de guides de pratique. Cet enjeu accompagnera les pharmaciens en établissement de santé dans l'évolution et l'harmonisation de la pratique, entre autres en soutenant les projets des regroupements de pharmaciens experts (RPE) et des groupes de travail (GT).

Également, l'état des effectifs requis pour optimiser la pratique en soins pharmaceutiques servira à améliorer l'offre de soins. Les conclusions du projet pilote sur les indicateurs seront aussi mises à profit.

L'A.P.E.S. entend aussi assurer une intégration harmonieuse des techniciens en pharmacie aux départements de pharmacie.

Finalement, une vigie constante sur l'évolution des technologies en pharmacie sera réalisée.

Enjeu 2

Accroître la visibilité de l'A.P.E.S. auprès de ses membres, des établissements de santé, des professionnels de la santé et du gouvernement

Cet enjeu se réalisera par la mise en place des mécanismes permettant un arrimage stratégique avec les partenaires de l'A.P.E.S. Le plan d'optimisation des services aux membres sera mis en œuvre. Les catégories de membres seront révisées ainsi que les modalités d'adhésion. Finalement, le plan de communication intégré interne et externe sera mis en œuvre.

Enjeu 3

Intégrer la pratique avancée et la spécialisation au parcours de soins pharmaceutiques des patients

Un comité intraprofessionnel sera mis sur pied avec tous les membres de la famille pharmaceutique pour une prise de position conjointe sur le parcours de soins pharmaceutiques des patients.

L'Association veut assurer une prise en charge optimale de la pharmacothérapie du patient. Elle prendra aussi position sur la pratique avancée et la spécialisation.

Enjeu 4

Actualiser les technologies de l'information (TI) de l'A.P.E.S. et les processus afférents

Dans le but d'améliorer l'expérience des membres et l'efficacité de l'A.P.E.S., le site Web, les bases de données et le système de gestion des membres feront l'objet d'une révision et d'une optimisation. De nouvelles technologies seront aussi intégrées. Les processus opérationnels seront également révisés et optimisés, en tenant compte de l'expérience des membres et des TI disponibles.

Le plan stratégique 2020-2023 tient compte de nombreux commentaires recueillis tant auprès des membres que des partenaires de l'Association. Malgré la crise sanitaire, plusieurs éléments du plan ont continué à progresser. Mentionnons notamment la production de recommandations sur la pratique en infectiologie et en néphrologie, qui s'est achevée en 2020. Ces recommandations feront l'objet de publications dans les premiers mois de 2021.

L'arrivée prochaine des techniciens en pharmacie (TP) a aussi fait l'objet d'un questionnement quant à l'intégration de ce nouveau titre d'emploi dans les départements de pharmacie, mais aussi en ce qui a trait à la représentation syndicale de ce groupe. Une évaluation rigoureuse a été réalisée, puis déposée à l'automne pour décision au CA. Diverses hypothèses ont été analysées, et leurs effets sur de nombreux facteurs, étudiés. Après un long échange au sein du CA, la décision a été prise de ne pas tenter de représenter les TP sur le plan syndical, mais plutôt de leur faire une place à titre de membres, s'ils en expriment le désir, au sein de l'Association. Le caractère étroit de la

collaboration des TP avec les pharmaciens requiert un lieu commun de partage d'idées et de discussions, afin d'assurer une intégration harmonieuse dans les départements de pharmacie. Le lien avec les assistants techniques en pharmacie (ATP) est tout aussi important, mais passe déjà par de cordiales relations entre l'Association québécoise des assistants techniques en pharmacie (AQATP) et l'A.P.E.S.

D'éventuelles modifications aux *Statuts et règlements de l'A.P.E.S.* seront proposées aux membres, afin d'accueillir cette nouvelle catégorie de membres TP, possiblement en 2022.

Adoption du plan de communication stratégique

Dans la foulée de l'adoption du nouveau plan stratégique, le CA a souhaité obtenir un plan intégré de communication regroupant les enjeux liés sur le plan stratégique, de même que les grands objectifs de communication de l'Association. Ce plan global, qui sera ensuite découpé en plans annuels, a été adopté à la première séance de l'automne.

Nouveau cycle de gestion des risques

Depuis plusieurs années, l'Association a intégré la gestion des risques à sa philosophie de gestion. En 2020, un quatrième cycle de gestion des risques démarrait. Une fois l'ensemble des risques (opérationnels, stratégiques et financiers) répertoriés et analysés, un plan d'action a été déposé pour adoption au CA de décembre.

Il convient d'insister sur le fait que la gestion des risques a permis de faire une transition sans heurt vers le télétravail au tout début de la crise sanitaire, puisque les équipements étaient déjà disponibles, de même que les accès à distance et les diverses procédures prévues en cas d'urgence.

Tenue de l'assemblée générale annuelle (AGA) en mode virtuel

L'AGA des membres s'est tenue entièrement en mode virtuel le 14 mai 2020. La diffusion sur le Web était déjà une pratique courante à l'A.P.E.S. depuis quelques années, en plus d'une présence en salle, afin de permettre au plus grand nombre possible de membres d'assister à la séance. Par conséquent, l'assemblée a pu se dérouler sans embûche et a permis de réunir un peu plus de 200 membres.

Rentrée virtuelle de l'A.P.E.S.

L'A.P.E.S. a voulu innover en 2020 en présentant un événement virtuel intitulé *La Rentrée de l'A.P.E.S.* Diffusé en septembre, il a permis de mettre en lumière les principales activités de l'Association et de présenter les membres de l'équipe de la permanence. Construite autour de différentes chroniques, la soirée a permis d'aborder le plan stratégique, les formations et activités à venir, les publications en cours de rédaction, de même que les autres activités à caractère professionnel dont l'A.P.E.S. a la charge.

Cette nouveauté pourrait s'inscrire dans les activités courantes de l'Association ou, à tout le moins, être reprise à l'occasion.

InfoWeb du président

À trois reprises en 2020, nous avons réuni nos membres virtuellement pour discuter des enjeux courants et des actions de l'Association. Évidemment, les premières séances tenues en avril ont tourné autour de la crise sanitaire. Elles visaient à faire part aux membres du soutien offert par l'Association tout en prenant le pouls du terrain.

La séance d'octobre portait davantage sur la situation des négociations, puisque l'A.P.E.S. venait tout juste de faire le dépôt de ses demandes à la table de négociation. Il s'agissait donc de donner les détails du dépôt, mais aussi d'expliquer les différentes étapes et actions à venir.

Tournée du président

Réalisée en continu depuis maintenant quelques années, la Tournée du président a débuté par des rencontres à Montréal, soit à la Résidence Angelica et à l'Hôpital Marie-Clarac, ainsi qu'en Montérégie, au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Est. Une rencontre téléphonique a, par la suite, été tenue avec les pharmaciens œuvrant au Groupe Champlain à Montréal et à Gatineau.

Dès la mi-mars, l'horaire normal de la Tournée a été suspendu, vu l'impossibilité de se réunir dans des lieux physiques et vu la charge de travail énorme des pharmaciens d'établissements pour organiser les soins et services en temps de COVID.

Toutefois, à l'automne, certains membres ont accepté de recevoir la Tournée du président en mode virtuel. C'est ainsi que le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec a été visité virtuellement sur deux soirées en octobre. Finalement, en décembre, c'est le CISSS des Îles qui accueillait la Tournée du président.

Malgré les difficultés causées par la pandémie et l'impossibilité de se rassembler, la Tournée du président a pu poursuivre son chemin, quoique plus lentement qu'à l'habitude. Il convient de souligner que cette tournée vise non seulement à rencontrer les membres de l'A.P.E.S., mais également à échanger avec les autorités des établissements, soit le président-directeur général, le directeur des services professionnels et le président du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens. Il s'agit d'une occasion unique de faire connaître le rôle des pharmaciens ainsi que les travaux réalisés par l'A.P.E.S., dont les *Recommandations sur la pratique de la pharmacie en établissement de santé – Axe 1 : Soins pharmaceutiques* (https://www.apesquebec.org/sites/default/files/publications/ouvrages_specialises/20180424_publications_pubspec_projet1.pdf).

Politiques, procédures et lignes directrices

À intervalles réguliers, l'A.P.E.S. revoit ses diverses politiques et fait les mises à jour nécessaires. En 2020, le CA a adopté les modifications aux politiques, procédures ou lignes directrices suivantes :

- *Politique OP-7 sur les honoraires et les frais remboursés dans le cadre des événements et des formations* (https://www.apesquebec.org/sites/default/files/lapes/a_propos/politiques_lignes_directrices/OP-7_20201002_honoraires_rembourses_FC.pdf)
- *Lignes directrices pour la sélection des administrateurs* (https://www.apesquebec.org/sites/default/files/lapes/a_propos/politiques_lignes_directrices/Lignes_directrices/20201204_lignes-direct_select-adm.pdf)

Loi sur la pharmacie et ententes de pratique collaborative

La nouvelle *Loi sur la pharmacie*, dont les règlements entreront en vigueur au début de 2021, permettra l'exercice de nouvelles activités, parmi lesquelles l'évaluation physique et mentale, en plus de la pratique en partenariat. Dans cette dernière, l'A.P.E.S. voit une occasion de se défaire des encombrantes ordonnances collectives et de mettre en place une véritable pratique avancée de la pharmacie. Afin de bien accompagner ses membres dans l'implantation de ces nouvelles activités, l'A.P.E.S. a mandaté ses Regroupements de pharmaciens experts (RPE) pour élaborer des modèles d'entente de pratique en partenariat dans leur secteur de pratique. De plus, un modèle général a aussi été conçu, afin d'outiller les départements de pharmacie et leur permettre de démarrer une réflexion.

Bien entendu, des activités de communication au sein des établissements de santé doivent aussi être menées, notamment par les chefs de département de pharmacie. Là encore, l'A.P.E.S. s'inscrit en soutien de ses membres. Dès le début de 2021, elle préparera une section Web sur la nouvelle loi et mettra en place une communauté de pratique qui permettra des échanges entre pairs.

Rencontres des élus

Le travail de représentation des dirigeants de l'Association exige évidemment le maintien des liens avec les élus, tant au gouvernement que dans les partis d'opposition. Il s'agit d'abord de faire connaître la profession, puis de discuter des enjeux auxquels elle fait face.

En 2020, nous avons eu la chance de rencontrer M^{me} Marguerite Blais, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, afin de discuter avec elle du rôle des pharmaciens en CHSLD et du besoin de créer des postes dans ces milieux.

Au cours de l'été, puis une autre fois à la fin de l'automne, nous avons eu l'occasion de nous entretenir avec la porte-parole de l'opposition officielle en matière de santé, M^{me} Marie Montpetit. En plus du rôle des pharmaciens d'établissements, nous avons fait part à M^{me} Montpetit des difficultés rencontrées en raison de l'échéance des mesures temporaires survenue à trois reprises en 2020.

Des rencontres ont également été planifiées, en vue de janvier 2021, avec les porte-paroles en matière de santé des deux autres oppositions, soit MM. Joël Arseneau pour le Parti québécois et Gabriel Nadeau-Dubois (alors en remplacement temporaire de M. Sol Zanetti) pour Québec solidaire.

Finalement, en décembre, nous avons eu la chance unique en cette période de crise sanitaire de nous entretenir avec le ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé. Ont notamment été abordés, au cours de cette rencontre, les soins pharmaceutiques en CHSLD ainsi que les enjeux des effectifs et de la vaccination.

Conclusion

L'année 2020 sera mémorable à bien des égards! Bien qu'elle se termine sur une note d'espoir, avec l'arrivée des vaccins contre la COVID, il reste de nombreuses zones d'incertitude. Combien de temps cela prendra-t-il avant de pouvoir alléger les mesures sanitaires au travail? Qu'advient-il des nouveaux variants du virus? Combien de vaccins pourrons-nous obtenir et quand les aurons-nous? Comment sera la vie après la pandémie? Comment intégrer le télétravail à la société québécoise de manière permanente, même partiellement?

Tant de questions sans réponses... Toutefois, la compétence des pharmaciens d'établissements, leur professionnalisme, leur engagement et leur résilience sont autant de facteurs qui donnent confiance en l'avenir. Ces éléments réunis nous rendent fiers de les représenter, tant pour leur rôle clinique que leur rôle en gestion. Les chefs de département de pharmacie ont eu une année très difficile. Ils ont su globalement diriger leurs équipes dans la tempête. Leur grande crédibilité et leur souci d'assurer les meilleurs services possibles aux patients ont fait d'eux des acteurs de premier plan dans nos établissements de santé.

Nous souhaitons donc lever notre chapeau à TOUS les pharmaciens d'établissements du Québec, mais aussi à TOUS les collègues pharmaciens communautaires qui ont permis de réduire les difficultés rencontrées et de rassurer les patients et la population du Québec. Ensemble, nous avons su faire la preuve que la profession de pharmacien occupe un rôle central dans les soins de santé au Québec.

En terminant, soulignons le travail important des membres du CA de l'A.P.E.S., qui ont continué à gouverner malgré les nouveaux enjeux qui sont apparus et les nombreux défis qu'ils ont dû relever dans leur quotidien. Également, un merci tout particulier au personnel de l'Association. Cette équipe formidable a migré très rapidement vers le télétravail, mais aussi, et surtout, vers des services orientés sur les besoins de nos membres. Leur grande disponibilité, en tout temps, est remarquable. Leur engagement est sincère et notre reconnaissance dans ce texte est bien peu de chose pour exprimer toute notre gratitude à leur égard.

LE PRÉSIDENT,



François Paradis, pharmacien

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE,



Linda Vaillant, pharmacienne

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Changements en cours d'année

Deux administratrices ont quitté le conseil d'administration ou terminé leur mandat au cours de l'année:

- M^{me} Rachel Rouleau a quitté le conseil d'administration au cours de son troisième mandat. Plusieurs comités ont pu profiter de son expertise, notamment le comité de négociation et de relations professionnelles dont elle a assumé la présidence.
- Ayant agi à titre de secrétaire-trésorière, puis de vice-présidente, M^{me} Diem Vo a su mettre son expérience de gestionnaire au service du conseil d'administration au cours de ses trois mandats. Elle a aussi agi à titre de déléguée de l'A.P.E.S. à la SCPH.

Les postes d'administrateur libérés par M^{me} Colette Khoury, en décembre 2019, et M^{me} Rouleau, en avril 2020, n'avaient pas été comblés. Le mandat de M^{me} Vo s'est terminé à l'assemblée générale annuelle des membres du 14 mai 2020. C'est donc à ce moment que trois nouveaux administrateurs ont été nommés pour un premier mandat, soit de 2020 à 2023.

Le 14 mai 2020, l'assemblée générale annuelle a accepté la recommandation du conseil d'administration de l'A.P.E.S. et adopté une résolution nommant trois nouveaux administrateurs:

- M. Benoît Crevier, CISSS de la Montérégie-Centre (administrateur provenant d'un CISSS ou d'un CIUSSS);
- M^{me} Julie Racicot, IUCPQ (administratrice provenant d'un CHU ou d'un institut);
- M. Martin Rajotte, CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (administrateur provenant d'un CISSS ou d'un CIUSSS).

L'assemblée générale annuelle a aussi renouvelé le mandat des quatre administrateurs suivants:

Administrateurs membres

- M^{me} Fanny Blanchet, CISSS de Laval (administratrice provenant d'un CISSS ou d'un CIUSSS – 2^e mandat: 2020-2023);
- M^{me} Marie-Ève Moreau-Rancourt, CHU de Québec – Université Laval (administratrice provenant d'un CHU ou d'un institut – 3^e mandat: 2020-2023);

Administrateurs externes

- M. Serge Beauchamp (3^e mandat: 2020-2023);
- M. Raymond Paquin (3^e mandat: 2020-2023).

Pour connaître la composition complète du CA de l'A.P.E.S., consultez le site Web à l'adresse suivante: (<https://www.apesquebec.org/lapes/propos/structure-politique/conseil-dadministration/membres-du-conseil-dadministration>).

Le comité de gouvernance et d'éthique, qui s'occupe de la relève des postes d'administrateurs, veille à ce que les changements effectués au sein du CA de l'A.P.E.S. se fassent dans le respect des lignes directrices (<https://www.apesquebec.org/lapes/propos/politiques-et-lignes-directrices>) dont s'est dotée l'Association. Ces lignes directrices visent à assurer une représentativité équilibrée et conforme à l'image des membres de l'A.P.E.S. Ainsi, le conseil d'administration actuel respecte les lignes directrices. Il y a équilibre entre hommes et femmes, entre gestionnaires et cliniciens ainsi qu'entre représentants de divers types d'établissement dans différentes régions du Québec, conformément au profil des pharmaciens d'établissements.

Membres du conseil



Référence des photos dans l'ordre habituel de gauche à droite, de haut en bas.

Administrateurs provenant d'un CHU ou d'un institut

Bianca Beloin Jubinville, CIUSSS de l'Estrie – CHUS

Benoît Lemire, **secrétaire-trésorier**, Centre universitaire de santé McGill

Marie-Ève Moreau-Rancourt, CHU de Québec – Université Laval,
Hôpital de l'Enfant-Jésus

Julie Racicot, **vice-présidente**, Institut universitaire de cardiologie
et de pneumologie de Québec

Administrateurs provenant d'un CISSS ou d'un CIUSSS

Fanny Blanchet, CISSS de Laval

Benoît Crevier, CISSS de la Montérégie-Centre, Hôpital Charles-LeMoyne

Isabelle Jean, CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Martin Rajotte, CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec,
Hôpital Sainte-Croix

François Paradis, **président**, CISSS du Bas-Saint-Laurent

Administrateurs externes

Serge Beauchamp

Yves Benoit

Raymond Paquin

Directrice générale

Linda Vaillant



RÉSUMÉ DES RESPONSABILITÉS

Pour accomplir sa mission, l'A.P.E.S. dispose des comités et des groupes de travail suivants :

Comités relevant du conseil d'administration

- Comité d'audit
- Comité d'évaluation de la directrice générale
- Comité de gestion des risques
- Comité de gouvernance et d'éthique
- Comité de négociation et de relations professionnelles
- Comité de planification stratégique

Comités prévus dans l'Entente de travail MSSS-A.P.E.S. 2015-2020

L'Entente de travail 2015-2020 prévoit la mise en place des comités suivants :

- Comité d'assurance de l'A.P.E.S.
- Comité de formation et de développement
- Comité paritaire relatif à l'évaluation des mesures temporaires

Comités opérationnels

- Comité du Grand Forum
- Comité de formation continue
- Comité de formation en gestion
- Comité de rédaction de *Pharmactuel*

Groupe de travail

- Groupe de travail sur les préparations stériles

Outre leurs fonctions respectives, la directrice générale et les administrateurs sont également responsables de dossiers particuliers. Voici quelles étaient les responsabilités de chacun pendant la majeure partie de l'exercice 2020 :

Responsabilités des administrateurs

TABLEAU 1 : Responsabilités des administrateurs

Représentant du CA	Comité, groupe de travail ou responsabilité spécifique
Serge Beauchamp	Comité d'audit Comité de planification stratégique
Bianca Beloin Jubinville	Comité de planification stratégique Comité de gestion des risques
Yves Benoit	Comité de gouvernance et d'éthique Comité de gestion des risques
Fanny Blanchet	Comité de négociation et de relations professionnelles Comité de planification stratégique Comité de gestion des risques Déléguée au CA de la SCPH Comité organisateur du Grand Forum
Benoît Crevier	Comité de négociation et de relations professionnelles Comité de planification stratégique
Isabelle Jean	Comité d'audit
Benoît Lemire	Comité de négociation et de relations professionnelles Comité d'audit Délégué aux affaires étudiantes de l'Université de Montréal

Représentant du CA	Comité, groupe de travail ou responsabilité spécifique
Marie-Ève Moreau-Rancourt	Comité de gouvernance et d'éthique Comité d'évaluation de la directrice générale Déléguée aux affaires étudiantes de l'Université Laval Comité organisateur du Grand Forum
Raymond Paquin	Comité de négociation et de relations professionnelles Comité d'assurance
François Paradis	Comité de gouvernance et d'éthique Comité d'évaluation de la directrice générale Comité de planification stratégique
Julie Racicot	Comité de gouvernance et d'éthique Comité d'évaluation de la directrice générale
Martin Rajotte	Comité d'audit Comité de gestion des risques
Linda Vaillant	Comité de gouvernance et d'éthique Comité de négociation et de relations professionnelles Comité d'audit Comité de planification stratégique Comité de gestion des risques

PERMANENCE DE L'A.P.E.S.

Les 16 employés de la permanence de l'A.P.E.S. proposent aux membres des services de qualité pour la défense de leurs intérêts professionnels et économiques ainsi que pour la valorisation et l'avancement de la pratique pharmaceutique. Leurs expertises couvrant de multiples domaines, ils sont en mesure d'offrir des services diversifiés en soutien aux pharmaciens dans l'exercice de leur profession en établissement de santé.

Départ d'une employée

Après un peu plus de cinq ans à l'A.P.E.S. à titre de conseillère en communication, M^{me} Catherine Schick a quitté ses fonctions à l'automne 2020 afin de relever de nouveaux défis dans un autre organisme. M^{me} Schick a notamment contribué de manière significative au développement du service des communications de l'Association ainsi qu'à la présence constante de l'Association sur les réseaux sociaux. M^{me} Sonia Fredj, également conseillère en communication, et M. Mario Poitras, édimestre, demeurent en place, afin de continuer le travail entrepris en collaboration avec M^{me} Schick.

Programme d'aide aux employés

Afin de favoriser l'amélioration du mieux-être au travail et la prévention de l'absentéisme de ses employés, l'A.P.E.S. a adhéré au Programme d'aide aux employés offert par Optima Santé Globale par l'entremise de SSQ Assurance, à l'automne 2020. Ce programme permet aux employés de la permanence d'accéder à de nombreux services, dont des heures de consultation en

cabinet de divers professionnels de la santé, des bulletins en ligne sur la santé, une intervention rapide en cas de crise et un accompagnement personnalisé dans le changement des habitudes de vie.

Mise en application du nouveau programme d'appréciation de la contribution

M. Mathieu Bardelli-Jean, étudiant aux HEC, a travaillé au cours de l'été 2019 à la révision du programme d'appréciation de la contribution des employés de la permanence, qui avait préalablement été mis en place en 2012. D'une évaluation annuelle basée sur la performance, l'A.P.E.S. est passée à une appréciation de la contribution basée sur les objectifs. Ce nouveau programme permet de mieux saisir toutes les dimensions du travail des employés et de contextualiser l'entretien annuel dans un cadre global et positif. Il constitue un exercice de reconnaissance de l'apport de chacun, sans lequel la mission de l'A.P.E.S. ne pourrait être remplie. Ce programme veille également à l'alignement des actions quotidiennes des employés sur les objectifs stratégiques de l'Association.

Par souci de clarté et pour éviter les erreurs d'interprétation, un guide de l'employé et un guide de l'employeur ont été rédigés. Des grilles d'objectifs et de suivi des objectifs, un questionnaire d'autoévaluation et une grille d'entretien annuel ont été créés. Au printemps 2020, des objectifs individuels, collectifs et de développement ont été attribués à chaque employé. Des rencontres trimestrielles de suivi ont eu lieu au cours de l'année. En raison du contexte de pandémie ayant prévalu en 2020, l'exercice annuel a toutefois été légèrement retardé, afin que les objectifs puissent être atteints adéquatement. Ce premier exercice se terminera donc au printemps 2021.

Programme de prévention en santé et sécurité au travail en situation de COVID-19

Compte tenu du contexte de pandémie et dans le but d'assurer la santé et la sécurité des employés, des fournisseurs et des invités de l'A.P.E.S., un programme de prévention en situation de COVID-19 a été créé dès que le retour au travail dans les locaux de l'Association a été possible en juillet 2020 et des mesures sanitaires ont été mises en place. Ce programme prévoit notamment les règles applicables à la présence au travail, les mesures à respecter dans les aires communes de l'édifice, les mesures à respecter dans les locaux de l'Association ainsi que les règles applicables lors de rencontres, dans ces locaux, avec des personnes ne travaillant pas à l'A.P.E.S., lorsque la situation le permet.



EFFECTIF DES MEMBRES ET PÉNURIE

Portrait des effectifs

En vertu des statuts et règlements de l'A.P.E.S., toute personne qui souhaite adhérer à l'A.P.E.S. doit être membre de l'Ordre des pharmaciens du Québec ou détenir un diplôme universitaire de premier cycle en pharmacie du Québec ou d'ailleurs, remplir une demande d'adhésion à l'Association et payer le droit d'entrée exigé ainsi que la cotisation annuelle.

Au cours de la dernière année, l'effectif total des membres s'est accru de 2,8%. Ainsi, au terme de l'année 2020, l'A.P.E.S. comptait 1926 membres, alors que ce nombre s'élevait à 1873, à la même date, l'an dernier. Parmi les membres, 1751 (90,9%) exerçaient la pharmacie dans un établissement de santé du Québec contre 1720 (92,8%) à la fin de 2019. Dans les faits, 112 membres actifs se sont ajoutés à l'effectif entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020, alors que 81 départs ont été enregistrés pendant la même période.

La majorité des autres membres étaient des membres résidents inscrits au programme universitaire de deuxième cycle en pharmacothérapie avancée de l'Université Laval ou de l'Université de Montréal, mais n'exerçant pas la pharmacie en dehors de leur programme d'études. Au total, 178 membres actifs ou résidents effectuaient ou terminaient une résidence en pharmacie d'établissement au 31 décembre 2020, 87 d'entre eux faisant partie de la cohorte 2020-2021 et 91 ayant débuté en 2019 ou en 2018. Le nombre de membres associés a augmenté légèrement en 2020. À la fin de l'année, cette catégorie était constituée à 82% de membres de la Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux (SCPH) qui s'étaient prévalus des conditions d'adhésion offertes en vertu de l'Alliance stratégique entre les deux associations, comparativement à 57% en 2019.

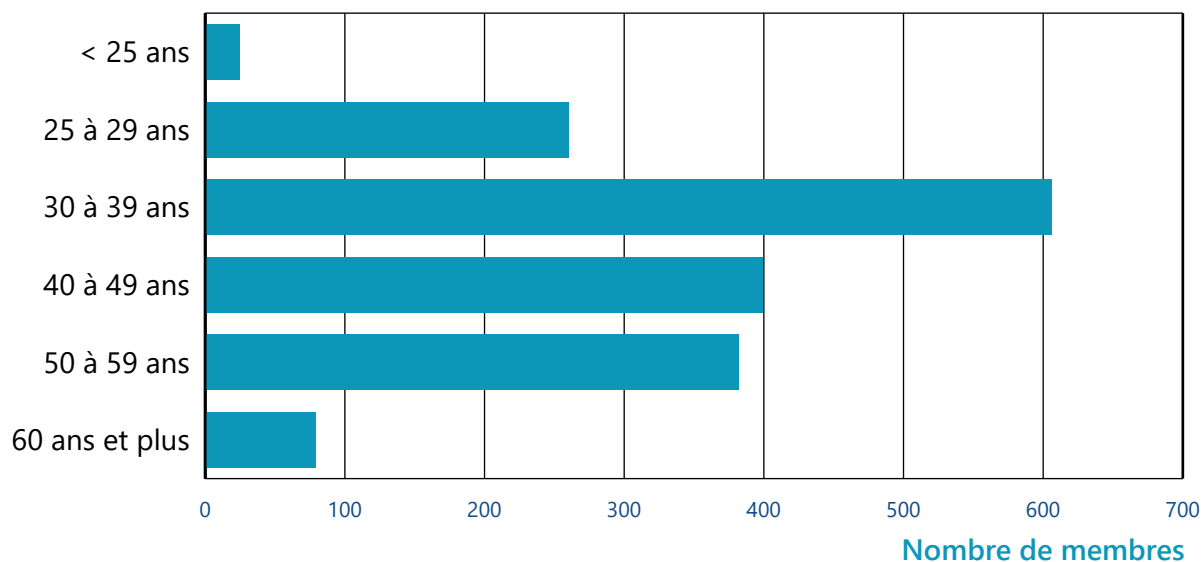
Au 31 décembre 2020, les membres de l'A.P.E.S. se répartissaient en cinq catégories, comme suit.

TABLEAU 2 : Catégories de membres au 31 décembre 2020

Catégorie de membres	Nombre
Membres actifs*	1751
Membres résidents	131
Membres associés	33
Membres retraités	8
Membres honoraires	3
Total	1926

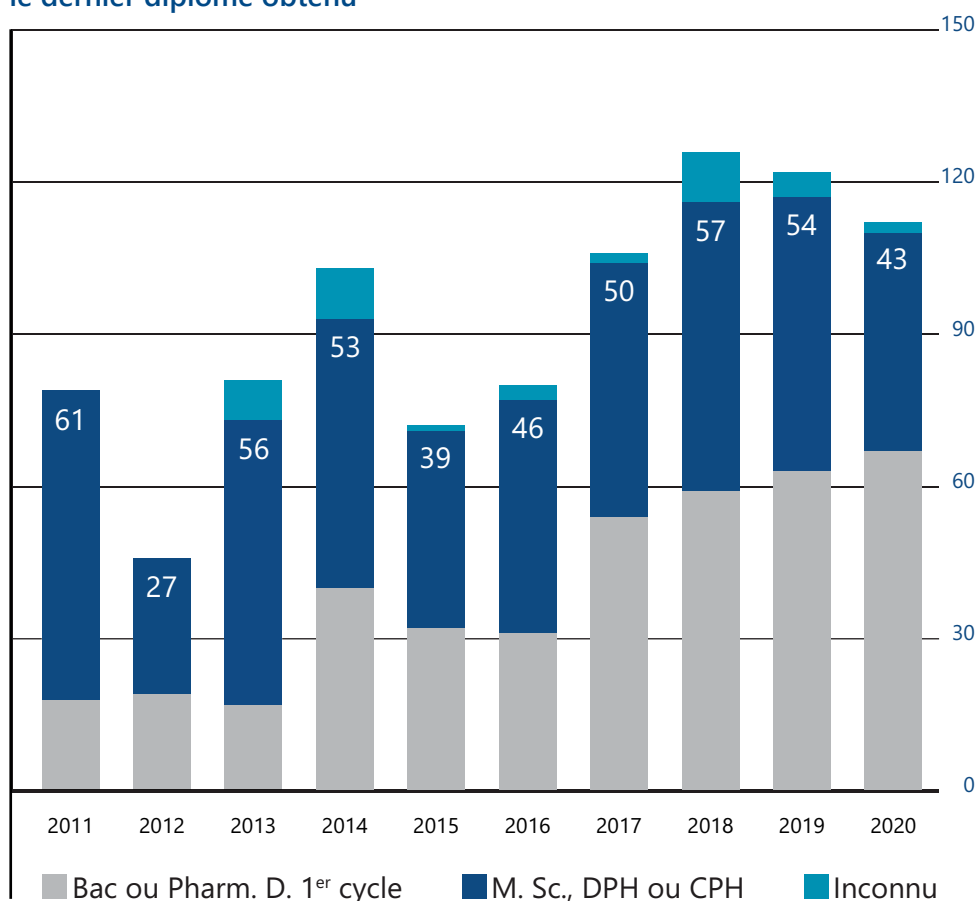
* Dont 47 membres inscrits au programme de maîtrise en pharmacothérapie avancée (résidence en pharmacie) et exerçant simultanément la pharmacie dans un établissement de santé du Québec.

GRAPHIQUE 1 : Répartition des membres actifs par groupe d'âge



Au nombre des nouveaux membres actifs, 25 étaient inscrits au programme de maîtrise en pharmacothérapie avancée, tout en exerçant simultanément la pharmacie dans un établissement de santé du Québec. Parmi les nouveaux membres actifs non inscrits à la maîtrise en pharmacothérapie avancée (n=87) en 2020, 52% étaient titulaires soit d'une maîtrise en pharmacothérapie avancée ou d'un autre diplôme universitaire de deuxième cycle en pharmacie d'hôpital (n=43), soit d'un doctorat de deuxième cycle en pharmacie (Pharm. D.) (n=2). Les autres étaient titulaires d'un diplôme de premier cycle en pharmacie seulement, soit d'un doctorat de premier cycle en pharmacie (Pharm. D.) (n=36) ou d'un baccalauréat en pharmacie (n=6). La majorité des diplômés du deuxième cycle (89%) avaient obtenu leur dernier diplôme en 2019 ou en 2020, alors que 88% des diplômés du premier cycle avaient reçu le leur avant 2019.

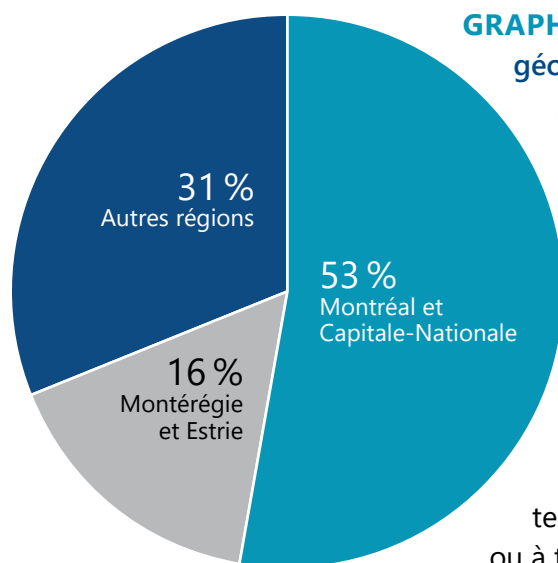
GRAPHIQUE 2 : Répartition des nouveaux membres actifs selon le dernier diplôme obtenu



Le tableau 3 présente la variation de l'effectif des membres actifs par région sociosanitaire.

TABLEAU 3 : Variation de l'effectif par région sociosanitaire

Région sociosanitaire	2016	2017	2018	2019	2020	Δ 2020-2019 (%)	Δ 2020-2016 (%)
01 - Bas-Saint-Laurent	43	41	45	45	45	0,0	4,7
02 - Saguenay–Lac-Saint-Jean	50	47	48	49	51	4,1	2,0
03 - Capitale-Nationale	277	271	281	289	290	0,3	4,7
04 - Mauricie et Centre-du-Québec	84	90	91	96	95	-1,0	13,1
05 - Estrie	102	107	115	115	111	-3,5	8,8
06 - Montréal	558	570	607	622	633	1,8	13,4
07 - Outaouais	44	45	42	45	48	6,7	9,1
08 - Abitibi-Témiscamingue	24	26	26	29	25	-13,8	4,2
09 - Côte-Nord	20	22	19	19	20	5,3	0,0
10 - Nord-du-Québec	5	4	5	4	4	0,0	-20,0
11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	20	21	22	22	24	9,1	20,0
12 - Chaudière-Appalaches	65	70	71	67	70	4,5	7,7
13 - Laval	50	49	50	48	48	0,0	-4,0
14 - Lanaudière	39	38	38	41	43	4,9	10,3
15 - Laurentides	62	62	58	61	59	-3,3	-4,8
16 - Montérégie	140	147	149	159	166	4,4	18,6
17 - Nunavik	8	5	7	9	10	11,1	25,0
18 - Terres-Cries-de-la-Baie-James	4	7	10	9	9	0,0	125,0
Total	1595	1622	1684	1729	1751	1,3	9,8



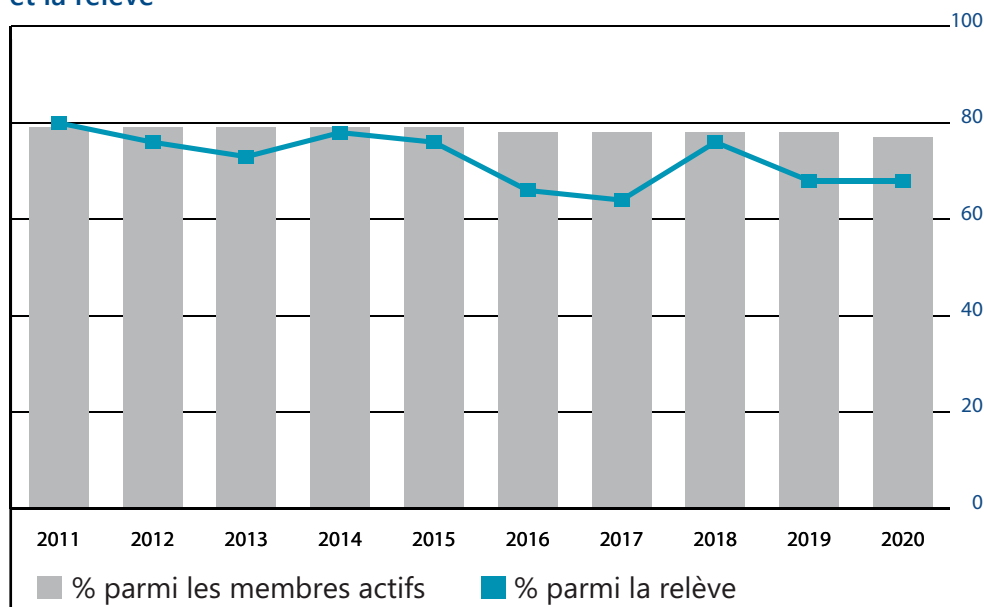
GRAPHIQUE 3 : Répartition géographique des membres actifs

Un peu plus de la moitié des membres actifs de l'Association (53 %) exerçaient leur profession dans la région de Montréal ou de la Capitale-Nationale à la fin de 2020. Près de 6 % des membres actifs non inscrits à la maîtrise en pharmacothérapie avancée occupaient un poste de chef ou de chef adjoint du département de pharmacie à temps plein ou à temps partiel.

Au 31 décembre 2020, la proportion de femmes parmi les membres actifs était de 76,9 %, comparativement à une moyenne de 78,3 % au cours des 10 dernières années. La répartition des membres en fonction du genre était toutefois plus équilibrée parmi les nouvelles recrues, puisque les hommes représentaient 32 % de l'effectif dans ce groupe.

Le graphique 4 présente la répartition de l'effectif des membres actifs et de la relève en fonction du genre au cours de la dernière décennie.

GRAPHIQUE 4 : Pourcentage de femmes parmi les membres actifs et la relève



Pénurie

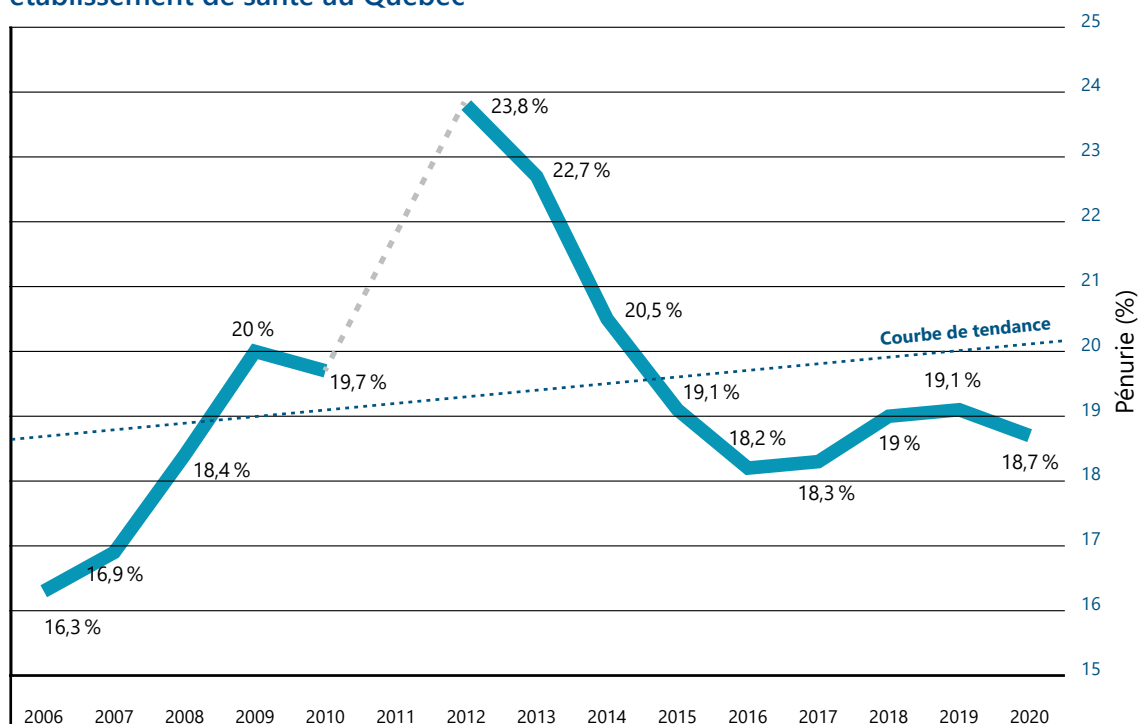
L'enquête sur les effectifs en pharmacie d'établissement de santé

En avril 2001, le groupe de planification de la main-d'œuvre du ministère de la Santé et des Services sociaux publiait un rapport faisant état d'un écart croissant entre les besoins de main-d'œuvre professionnelle en pharmacie d'établissement et les perspectives de recrutement sur 15 ans. Dès 2002, l'A.P.E.S. a commencé à réaliser des enquêtes sur les effectifs en pharmacie auprès de ses membres, afin de recueillir de l'information sur la pénurie déjà bien installée et sur ses conséquences sur les soins et services pharmaceutiques.

Depuis 2006, la comparaison entre le nombre de postes de pharmaciens sans titulaire ou temporairement dépourvus de titulaire et le nombre de postes autorisés au budget de chaque établissement de santé s'appuie sur une méthodologie objective et reproductible.

Au printemps 2020, tous les chefs de département de pharmacie des établissements de santé du Québec ont été invités à remplir un questionnaire pour l'ensemble des installations de leur établissement. Au total, 40 questionnaires ont été envoyés par courriel.

GRAPHIQUE 5 : Évolution de la pénurie de pharmaciens en établissement de santé au Québec

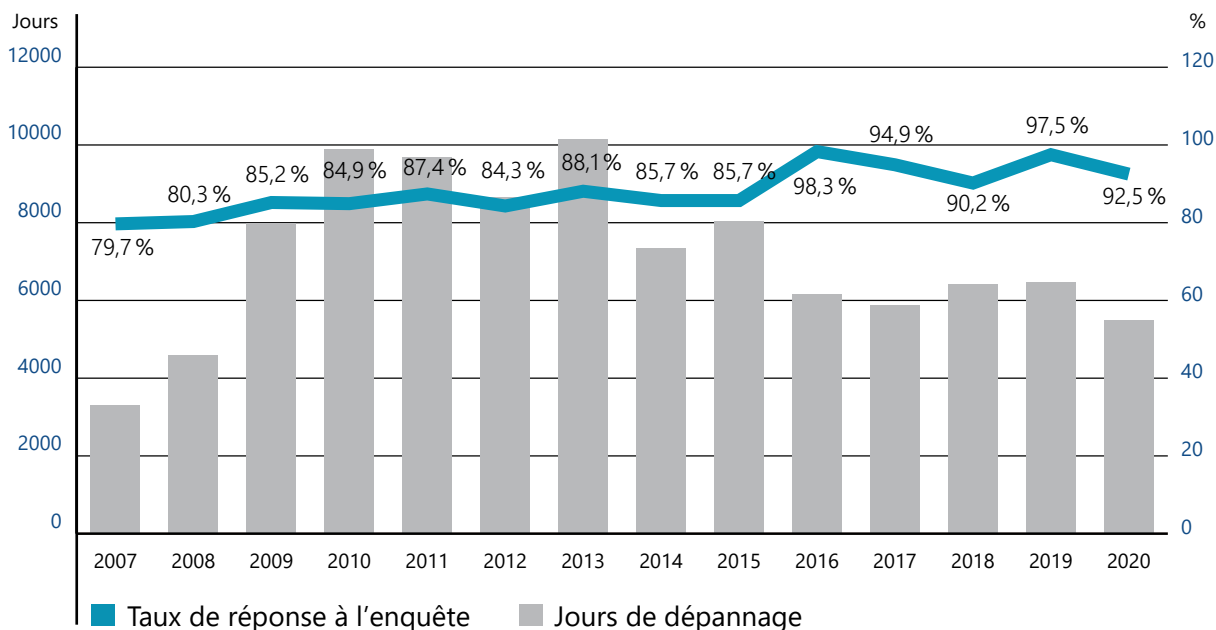


Les résultats obtenus au 1^{er} avril 2020, auprès de 37 répondants (taux de réponse de 92,5 %), montrent une légère augmentation des effectifs pharmaceutiques par rapport à l'année précédente. En effet, au 1^{er} avril 2019, 19,1 % des postes de pharmaciens autorisés au budget étaient sans titulaire ou temporairement dépourvus de titulaire alors qu'ils représentent 18,7 % des postes autorisés un an plus tard. Cette amélioration ponctuelle ne reflète toutefois pas une tendance, puisque le pourcentage d'effectifs manquants en 2020 se compare à la moyenne calculée sur les cinq dernières années.

Sur un total de 1529 équivalents temps complet (ETC) autorisés, 286,2 ETC étaient à combler au 1^{er} avril 2020. On pourrait croire que la pénurie de pharmaciens affecte surtout les régions éloignées, mais à Montréal, où on compte 36 % des effectifs autorisés à l'échelle de la province, 16,8 % des postes étaient dépourvus ou temporairement dépourvus de titulaire au moment de l'enquête. Au 1^{er} avril 2020, un peu plus de 60 % des régions ou 17 établissements sur 37 (46 %) devaient composer avec un manque global d'effectifs supérieur à la moyenne provinciale. À pareille date, près du tiers des départements de pharmacie affichaient un manque d'effectifs excédant 25 %, et un peu moins d'un sur cinq accusait un déficit d'effectifs dépassant 30 %.

D'ailleurs, 18 établissements sur 37 (49 %) ont eu recours à des pharmaciens dépanneurs pour un total de 5503 jours entre le 1^{er} avril 2019 et le 1^{er} avril 2020, ce qui correspond à 24 ETC.

GRAPHIQUE 6 : Évolution du nombre de jours de dépannage en pharmacie d'établissement



Durant cette période, les départements de pharmacie ont fait appel à une main-d'œuvre indépendante pour l'équivalent de 306 jours en moyenne. Sans surprise, les besoins en dépannage varient considérablement d'un établissement à l'autre (entre 14 et 973 jours). Néanmoins, parmi les établissements ayant eu recours à des pharmaciens dépanneurs, un peu plus de la moitié (n = 10) ont requis leurs services durant plus de 180 jours et sept d'entre eux, situés dans six régions différentes, ont déclaré y avoir eu recours pour une durée dépassant la moyenne, soit entre 347 et 973 jours.

En 2019, les résultats de l'enquête sur les effectifs traduisaient la difficulté des départements de pharmacie à affecter des pharmaciens en centre d'hébergement de soins de longue durée afin de prodiguer des soins pharmaceutiques. À ce moment, 39% (145 sur 372) des installations ayant une mission CHSLD dans les établissements de santé publics n'avaient pas de pharmacien d'établissement sur place. Alors que le gouvernement du Québec souhaite l'implantation d'un modèle de soins inspiré des approches OPUS-AP¹ et PEPS² dans tous les CHSLD publics, l'A.P.E.S. a voulu vérifier en 2020 combien de postes de pharmacien avaient été octroyés à cette fin et combien parmi ceux-ci étaient occupés. Au 1^{er} avril 2020, seulement 7,7 ETC avaient été autorisés au sein des 27 établissements répondants admissibles au programme et 84% d'entre eux (6,5 ETC) étaient occupés.

En conclusion, 20 ans après son constat, le déficit de pharmaciens dans les établissements de santé du Québec perdure. Outre les postes non comblés, le nombre de postes de pharmaciens au budget des établissements n'est pas en adéquation avec les besoins de soins d'une population vieillissante et la complexité des pharmacothérapies. Bien que l'ampleur des besoins d'effectifs varie selon les régions, la solution centrale demeure de convaincre plus de candidats à réaliser la maîtrise en pharmacothérapie avancée pour exercer en établissement de santé. L'entente de travail des pharmaciens d'établissements étant échue depuis la fin mars 2020, la négociation visant son renouvellement constitue une occasion à saisir pour appuyer cet objectif.

1 Démarche d'Optimisation des pratiques, des usages, des soins et des services (OPUS) visant la déprescription d'antipsychotiques (AP) chez les résidents de CHSLD atteints de symptômes comportementaux et psychologiques de la démence (SPCD).

2 Projet d'évaluation de la personnalisation des soins (PEPS) médicaux, infirmiers et pharmaceutiques en CHSLD.

TABLEAU 4 : Résultats de l'enquête menée auprès des départements et services de pharmacie des établissements de santé du Québec sur l'état des effectifs au 1^{er} avril 2020

RÉGION	Nombre d'établissements répondants	PÉNURIE			DÉPANNAGE	
		Effectifs autorisés *	Postes non pourvus **	Pénurie	Nombre d'établissements répondants ayant eu recours à des pharmaciens dépanneurs	Nombre de jours où les établissements ont eu recours à des pharmaciens dépanneurs
		ETC	ETC			
01 - Bas-Saint-Laurent	1	45,0	13,2	29%	1	239
02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean	1	50,4	11,7	23%	0	0
03 - Capitale-Nationale	3	232,8	20,3	9%	0	0
04 - Mauricie et Centre-du-Québec	1	91,8	17,7	19%	0	0
05 - Estrie	1	93,1	21,8	23%	0	0
06 - Montréal	14	543,9	91,6	17%	4	164
07 - Outaouais	1	48,8	10,6	22%	1	451
08 - Abitibi-Témiscamingue	1	28,0	9,2	33%	1	872
09 - Côte-Nord	1	23,0	8,2	36%	1	933
10 - Nord-du-Québec	1	5,0	1,8	35%	1	347
11 - Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	2	23,0	8,0	35%	2	822
12 - Chaudière-Appalaches	1	59,6	10,6	18%	1	117
13 - Laval	1	43,4	5,1	12%	0	0
14 - Lanaudière	1	38,5	13,7	36%	1	32
15 - Laurentides	1	54,4	15,6	29%	1	973
16 - Montérégie	4	142,3	26,3	18%	3	340
17 - Nunavik	2	6,0	0,6	10%	1	213
18 - Terres-Cries-de-la-Baie-James	0	-	-	-	-	-
TOTAL	37	1529,0	286,2	19%	18	5503

* Tous les effectifs et les postes sont représentés en équivalents temps complet (ETC).
Les effectifs autorisés incluent ceux travaillant à raison de 36,25 h/sem. et ceux œuvrant à raison de 40 h/sem.

** Les postes non pourvus incluent les postes vacants (sans titulaire) et les postes temporairement dépourvus de titulaire (titulaire absent).

COMMUNICATIONS

Communications externes

Les activités de communication auprès de la relève

Afin de stimuler l'intérêt de la relève pour la pharmacie en établissement de santé, l'A.P.E.S. a pris part à plusieurs événements en cours d'année. Dès janvier, à l'occasion de la Semaine du développement professionnel (SDP, mieux connu sous le sigle anglais PDW) qui se tenait cette année à Montréal, l'Association est allée à la rencontre d'étudiants en pharmacie en provenance de partout au Canada. L'A.P.E.S. a aussi pris part à la Journée carrière organisée par l'Association des étudiants en pharmacie de l'Université de Montréal (AÉPUM) en février, puis organisé le Symposium sur la pharmacie d'établissement en collaboration avec la Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux en mars. Par ailleurs, fidèle au rendez-vous, l'A.P.E.S. était au cœur du Colloque étudiant en pharmacie 2020, qui s'est déroulé sur trois soirées virtuelles, en septembre et en octobre.

Les relations de presse

Dans différents contextes, l'A.P.E.S. a accordé des entrevues dans les médias, proposé des entrevues avec des pharmaciens experts et fait rayonner sur le Web des interventions médiatiques de ses membres. Ce faisant, elle vise toujours à mettre en lumière le rôle et les compétences des pharmaciens d'établissements. Cela a été le cas, par exemple, à l'occasion de la préparation d'un documentaire de Club Illico sur des travailleurs au front contre la COVID-19. Ce documentaire a aussi fait l'objet d'un article dans *Le Journal de Montréal*: (<https://www.journaldemontreal.com/2020/09/12/les-heros-de-la-premiere-vague-peuvent-etre-fiers>).

De plus, des entrevues ont porté sur les difficultés d'approvisionnement en certains médicaments très utilisés pour soigner les patients infectés par le virus et sur le rôle des pharmaciens d'établissements dans l'organisation des soins et services pharmaceutiques, dont la vaccination. Les interventions de l'A.P.E.S. ont par ailleurs permis de rappeler la nécessité de doter les établissements d'un nombre adéquat de pharmaciens pour répondre aux besoins

des patients. Cela a été le cas à l'occasion de la Tournée du président de l'A.P.E.S. au Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est et au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec, alors que des entrevues ont été accordées à la presse locale. Enfin, parallèlement à l'échéance de l'entente de travail des pharmaciens d'établissements, l'A.P.E.S. a diffusé trois communiqués de presse et accordé des entrevues (<https://www.apesquebec.org/salle-de-presse/communiques-de-presse>) sur le report répété de l'échéance des mesures temporaires appliquées à la rémunération des pharmaciens d'établissements.

Autre couverture médiatique

Dans le cadre des 100 ans de la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal, l'A.P.E.S. a contribué financièrement et activement à l'élaboration d'un cahier spécial et d'articles commandités, publiés en mars par *Le Journal de Montréal* et *Le Journal de Québec*. Des portraits de pharmaciennes d'établissements, soit de M^{me} Nathalie Letarte, qui exerce en oncologie, (<https://www.pressreader.com/canada/le-journal-de-montreal/20200321/282819308294359>) et de M^{me} Louise Mallet, bien connue pour son expertise auprès des aînés, faisaient notamment partie du contenu du cahier publié dans l'édition imprimée des deux quotidiens. La collaboration entre les pharmaciens d'établissements et leurs pairs des pharmacies de quartier, de même que leur apport au sein des comités régionaux de services pharmaceutiques (CRSP) ont aussi été abordés. Est paru également un article hors cahier spécial portant sur l'intervention des pharmaciens d'établissements en CHSLD, dans le cadre des démarches OPUS – AP (M^{me} Suzanne Gilbert) et PEPS (M^{me} Rachel Rouleau): (<https://www.journaldemontreal.com/2020/03/16/les-pharmaciens-detablissements-de-sante--partenaires-des-patients>). Tous ces textes ont permis de mettre en valeur l'expertise de pointe des pharmaciens d'établissements de santé.

Communications internes

Infolettres

INFO-A.P.E.S.

L'infolettre de l'A.P.E.S. est une communication mensuelle envoyée à tous les membres de l'Association. Dans son format actuel, elle récapitule les actualités des semaines précédentes et vise à promouvoir la section *Nouvelles* et d'autres sections d'intérêt du site Internet. Elle est aussi utilisée pour informer les membres des événements à venir et pour leur communiquer des informations importantes sur leurs secteurs d'activités. Elle est une source d'information incontournable pour tous les pharmaciens membres de l'A.P.E.S. En 2020, son taux d'ouverture moyen est de 60% et le taux de clics est de 18%.

InfoFORMATION

L'*InfoFORMATION* est une infolettre envoyée chaque mois à l'ensemble des membres pour les informer des activités de formation offertes par l'Association. Elle regroupe les activités de formation en différé déjà présentes sur la plateforme Web de l'A.P.E.S. ainsi que les prochaines journées de formation en présentiel et à distance en direct. Son taux d'ouverture moyen est de 61% et le taux de clics est de 11%.

BULLETINS SPÉCIAUX

Des bulletins spéciaux sont envoyés pour renseigner les membres sur des sujets d'actualité et des événements. Ainsi, un bulletin consacré à la COVID-19 a vu le jour en 2020 et a été transmis aux membres à quelques reprises pour les accompagner en cette période de pandémie. Un bulletin spécial *Grand Forum* a également été élaboré pour transmettre de l'information spécifique lors de cet événement.

INFOLETTRE *infoNÉGO*

L'infolettre *infoNÉGO* est destinée à renseigner les membres actifs, résidents et honoraires de l'A.P.E.S. sur les avancées des négociations. Dans son format traditionnel, elle est rédigée par M^{me} Linda Vaillant, directrice générale, et diffusée en fonction des informations disponibles. En 2020, cinq éditions spéciales ont été envoyées aux membres pour les tenir au courant des principales demandes de l'A.P.E.S. dans la négociation actuelle. À cette occasion,

l'Association a utilisé des infographies. Ce format de communication permet de donner vie à des notions parfois complexes, à l'aide d'images et de textes très courts, comme c'est le cas pour certains enjeux liés à la négociation. Le taux d'ouverture moyen de cette série est de 64 %, preuve d'un engouement certain de la part des membres pour ce nouveau type d'infolettre.

Info-CA

Dans un souci constant de transparence, l'A.P.E.S. publie sur son site Internet, depuis plusieurs années, l'*Info-CA*, qui résume les principaux travaux du conseil d'administration lors de ses séances. En 2020, cette publication a fait l'objet d'une refonte, afin de rendre son format plus attrayant à la lecture. En ligne depuis la séance du 29 mai 2020, le nouveau format de l'*Info-CA* a attiré plus de lecteurs.

Capsules vidéos

Cette année encore, l'A.P.E.S. a produit des capsules vidéos mises en ligne sur son site Web et ses réseaux sociaux, notamment pour l'événement du Grand Forum. L'équipe de la permanence a également participé à la traditionnelle vidéo de Noël, et ce, malgré le télétravail!

Réseaux sociaux

Les réseaux sociaux de l'A.P.E.S. sont utilisés pour informer les membres et les non-membres. Cette présence permet de communiquer des nouvelles de l'Association et de l'information sur ses activités et ses événements, en plus de relayer des articles scientifiques d'intérêt, des nouvelles du réseau de la santé et des actualités provenant des grands quotidiens.

La page Facebook de l'A.P.E.S. a gagné en popularité. En décembre 2020, elle comptait 3260 abonnés. En effet, la page de l'A.P.E.S. s'est positionnée comme une source d'information incontournable dans le monde de la pharmacie d'établissement.

Le réseau social Twitter compte quant à lui 753 abonnés. Il sert principalement à effectuer une veille informationnelle et à relayer des articles scientifiques et des actualités importantes.

Le compte Instagram utilisé pour diffuser des *stories*, fonctionnalité permettant principalement de couvrir un événement ou de partager une activité de l'A.P.E.S. à l'extérieur de ses murs, compte 350 abonnés.

SITE WEB

Visites, utilisateurs et pages Web

Le site Web de l'A.P.E.S. a connu une hausse importante de sa fréquentation en 2020 avec plus de 150 000 visites, une augmentation de 21 % comparativement à l'année précédente. Les utilisateurs ont consulté un nombre record de pages, soit 10% de plus que l'an dernier, pour un total de 576 671 pages.

La durée moyenne des visites et le nombre de pages par visite ont cependant connu une légère baisse, ce qui a eu une incidence sur le taux de rebond.

TABLEAU 5 : Statistiques de fréquentation du site Web

STATISTIQUES	2020
Visites	151 149
Durée moyenne des visites	00:06:19
Pages vues	576 671
Vues uniques	402 576
Pages par visite	3,82
Taux de rebond	53,12%

Il n'y a pas que le nombre des visites qui ait augmenté, celui des utilisateurs également, passant de 113 422 en 2019 à 138 090 en 2020.

Pages les plus visitées

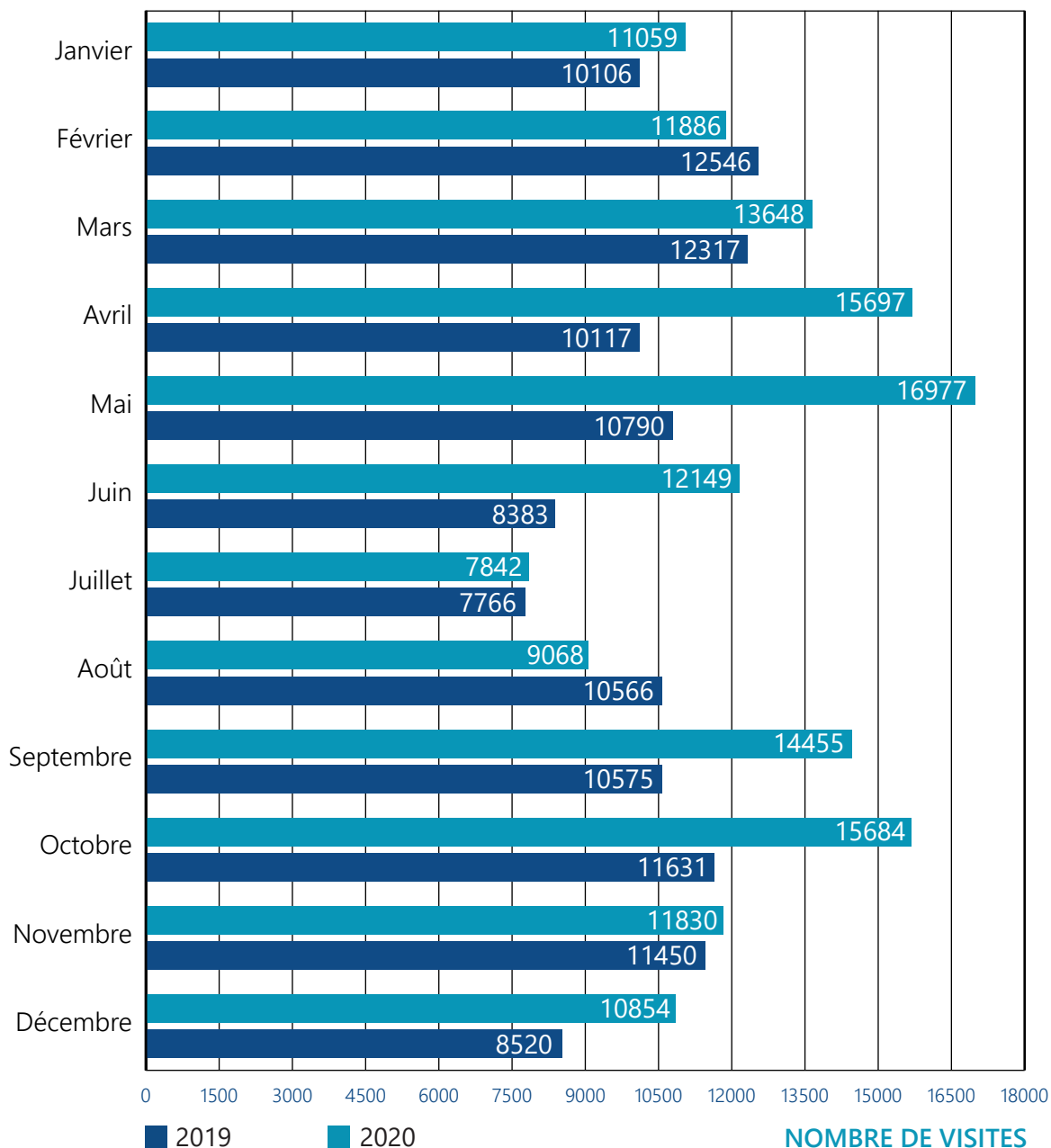
Encore une fois, les utilisateurs ont été nombreux à consulter les pages du volet *Formation continue*, qui figurent parmi les pages les plus consultées cette année. Cette popularité est due, entre autres, à la présentation d'un plus grand nombre d'activités à distance, les activités en salle ayant été annulées en raison de la pandémie de coronavirus.

L'Association a également offert du soutien aux pharmaciens d'établissements en regroupant de l'information sur la COVID-19, les mesures de sécurité et de prévention ainsi que les ressources disponibles. Des sections et des pages ont été créées pour l'occasion. Certaines s'adressaient à tous les membres

tandis que d'autres, plus spécifiques, ne concernaient que les chefs des départements de pharmacie.

Les offres d'emploi, les guides et outils, la baladodiffusion, les actualités et les pages sur la négociation et sur l'Entente de travail complètent le tableau des pages les plus consultées.

GRAPHIQUE 7 : Pages les plus visitées



Forum de discussion

Les publications des membres de l'A.P.E.S. ont abordé près de 80 sujets sur le forum de discussion en 2020, un chiffre similaire à celui de l'année précédente. Toutefois, le nombre de commentaires émis, un peu moins de 60, a considérablement diminué. Est-ce dû aux problèmes techniques qui, à quelques reprises cette année, ont affecté l'envoi des notifications aux membres? Ou encore, à l'implantation et à l'utilisation de nouvelles plateformes de communication et de visioconférence en ligne (Zoom, Teams, Reacts, Google Meet, etc.)? Il est encore trop tôt pour le dire, mais il y a fort à parier que les transformations technologiques liées à la pandémie ont eu un effet direct sur l'utilisation de certains outils de l'A.P.E.S.

Site Web de *Pharmactuel*

Le site Web de *Pharmactuel* a connu une excellente année, marquée par une hausse importante de fréquentation. En effet, le nombre de visites mensuelles s'est accru de 17% en moyenne, pour atteindre un total de 82 473 visites en 2020.

The screenshot shows the homepage of the journal *Pharmactuel*. At the top, there is a navigation bar with the journal's name and a tagline: "La revue internationale francophone de la pratique pharmaceutique en établissement de santé". Below this, a menu includes "ACCUEIL", "À PROPOS DE PHARMACTUEL", "SOUSSION D'UN ARTICLE", "ARCHIVES", and "NOUS JOINDRE".

The main content area is divided into two columns. The left column features a featured article titled "Numéro courant" published on 2021-03-31. It includes an "Éditorial" by James Hill with the title "Bien prescrire, mieux prescrire pour ne pas avoir à déprescrire" (pages 4-5) and a "Lettre au rédacteur". A PDF icon is visible next to the article title. The right column contains a "SOUMETTRE UN TEXTE" button and a section titled "ARTICLES LES PLUS LUS" listing several articles with their respective view counts.

At the bottom of the page, there are social media icons for Facebook and Twitter, and a "SUIVEZ-NOUS" label.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Cybersécurité

En juillet 2020, l'A.P.E.S. a été victime d'une cyberattaque l'ayant privé d'accès à ses données pendant quelques jours. Il a été établi que l'attaquant avait eu accès à un outil d'administration à distance utilisé par le fournisseur de services informatiques de l'Association et l'avait exploité pour déployer un rançongiciel sur ses serveurs. L'enquête menée par une société spécialisée en cybersécurité a indiqué que l'outil n'avait été employé que pour crypter les données, afin de les rendre inaccessibles et que rien ne permettait de croire que d'autres logiciels avaient été installés ou utilisés pour accéder aux données ou en extraire des systèmes. Fort heureusement, l'A.P.E.S. a pu récupérer rapidement l'accès à ses serveurs et à la presque totalité de ses données sans devoir verser la rançon exigée par les malfaiteurs, grâce aux sauvegardes effectuées quotidiennement sur des serveurs distants. L'incident a toutefois suscité une réflexion quant aux mesures à mettre en place en vue de se protéger contre de futures attaques. Cette réflexion devrait se traduire par des actions concrètes en 2021.



Actualisation des technologies de l'information et des processus afférents

Le quatrième enjeu déterminé par l'A.P.E.S., dans le cadre de son plan stratégique 2020-2023, a pour objet l'actualisation des technologies de l'information et des processus afférents. Les principaux objectifs visent à améliorer l'expérience des membres et l'efficacité de l'Association, à mettre à jour le site Web et à améliorer le système de gestion des membres.

L'A.P.E.S. a mandaté la firme FMCS.digital à la fin de l'année 2019, afin qu'elle fasse l'inventaire des technologies utilisées par l'Association, détermine les composantes technologiques qui seront nécessaires dans l'avenir, soumette une estimation budgétaire pour le remplacement des systèmes désuets ou l'acquisition de nouvelles applications et, finalement, propose un calendrier d'implantation. Un rapport d'analyse comprenant un plan d'action global a été déposé et adopté par le conseil d'administration en février 2020, en même temps que le plan stratégique. À cette étape, la refonte du site Web, le remplacement de l'application connectée servant à la fois à la comptabilité, à la gestion des membres et à la gestion de la formation et des événements, ainsi que l'amélioration de l'infrastructure réseau ont été ciblés comme étant prioritaires.

En mars 2020, un second mandat a été confié à FMCS.digital, afin de préciser les besoins de l'A.P.E.S., de définir les spécifications fonctionnelles et techniques des systèmes recherchés, de sélectionner les solutions de remplacement et d'accompagner l'A.P.E.S. dans la mise en place d'une gouvernance de projet. Les travaux menés par les consultants ont conduit à l'élaboration de cas d'utilisation qui ont été validés par les employés de la permanence avant d'être traduits en spécifications fonctionnelles. Les besoins décelés ont orienté la recherche de nouvelles solutions vers des applications de gestion de la relation client ou *Customer relationship management* (CRM), de gestion des apprentissages ou *Learning management system* (LMS) et de comptabilité. Une première sélection de solutions a été réalisée grâce aux spécifications fonctionnelles et techniques définies. Les fournisseurs des solutions les plus attrayantes ont été conviés à présenter leur produit et à soumettre une proposition. À la fin de l'année, la sélection des solutions était presque terminée. Seules certaines étapes de validation restaient à terminer, afin de confirmer les choix. L'A.P.E.S. a également conclu une entente avec son fournisseur de services Web en vue de démarrer les travaux de refonte de son site dès le début de l'année 2021. Les travaux d'amélioration de l'infrastructure réseau ont, quant à eux, débuté en 2020, mais l'essentiel de ceux-ci est prévu pour 2021.

AFFAIRES SYNDICALES

Comité de négociation et de relations professionnelles

Le comité de négociation et de relations professionnelles a notamment pour mandat, selon les orientations et les priorités déterminées par le conseil d'administration et sous son autorité, de négocier une seule et unique entente avec le MSSS déterminant les conditions de travail de tous les pharmaciens œuvrant en établissement de santé.

Les activités du comité et la fréquence de ses rencontres se sont intensifiées en 2020 en vue du renouvellement de l'Entente de travail et de l'échéance des mesures temporaires au 30 mars 2020.

Une première version du projet de dépôt des demandes de l'A.P.E.S., préparée au courant de l'année 2019, a été adoptée le 7 février 2020 par le conseil d'administration. Au début du mois de septembre, le comité de négociation et de relations professionnelles a jugé nécessaire d'y apporter certaines modifications et la version finale du dépôt a été adoptée par le conseil d'administration le 2 octobre 2020. En parallèle de ces travaux, l'A.P.E.S. a mandaté une firme actuarielle externe pour que soit évalué le coût de ses demandes.

Une porte-parole a été nommée par le MSSS à la fin de l'été 2020, et une première rencontre de négociation avec la partie patronale a eu lieu le 7 octobre au cours de laquelle l'A.P.E.S. a présenté ses demandes. Une seconde rencontre a suivi, une semaine plus tard, pour répondre aux questions du MSSS liées au dépôt. Le MSSS a ensuite entamé des démarches auprès des différentes instances gouvernementales, afin d'obtenir un mandat de ses autorités lui permettant de commencer la négociation, ce qui devrait se faire en 2021.

Le comité de négociation a finalement alimenté le service des communications de la permanence dans l'élaboration d'une série spéciale de *l'infoNÉGO* portant sur les demandes de l'A.P.E.S. en négociation. La publication de cette série a débuté au mois de novembre 2020.

Échéance et prolongation des mesures temporaires

Rappelons qu'à l'approche des négociations de 2015, le MSSS avait annoncé la fin des mesures temporaires (horaire majoré, prime incitative, prime d'encadrement des résidents, prime de recrutement et de maintien en emploi et forfaits d'installation), ce qui avait forcé l'A.P.E.S. et le MSSS à entrer dans un blitz de négociation. Lors de la conclusion de l'Entente 2015-2020, l'A.P.E.S. avait donc proposé de créer un comité paritaire relatif à l'évaluation de ces mesures. En novembre 2019, au terme des travaux du comité, les représentants du MSSS et de l'A.P.E.S. ont signé un rapport conjoint qui concluait à l'efficacité de l'ensemble des mesures et à la nécessité de les reconduire.

Afin d'éviter une situation semblable à celle de 2015 l'A.P.E.S. a demandé, dès le début de l'année 2020, à la ministre de la Santé et des Services sociaux, M^{me} Danielle McCann, que les mesures temporaires, dont l'échéance arrivait le 30 mars 2020, soient prolongées le temps de la négociation. Plusieurs rencontres ont eu lieu à cet égard, et une prolongation de 6 mois, soit jusqu'au 30 septembre 2020, a finalement été proposée par le MSSS à la mi-mars. Malgré son désaccord sur le délai envisagé, l'Association a accepté cette proposition, afin de garantir l'application des mesures après le 30 mars 2020 et ainsi éviter, dans un contexte de crise sanitaire, une pression supplémentaire à ses membres.

Les négociations n'ayant toujours pas commencé au début de l'été, l'A.P.E.S. a dès lors multiplié les démarches auprès du MSSS, afin que les mesures soient prolongées au-delà du 30 septembre et pour toute la durée de la négociation. Une prolongation *in extremis* a d'abord été accordée jusqu'au 31 octobre. Enfin, le 23 octobre, après d'autres démarches de l'A.P.E.S., notamment auprès du Secrétariat du Conseil du trésor, le MSSS a consenti à ce que l'ensemble des mesures soit prolongé pour toute la durée de la négociation.

Arrêtés ministériels liés à la COVID et rencontres de la DGPRM

Le 21 mars 2020, un arrêté ministériel a été signé par la ministre de la Santé et des Services sociaux, M^{me} Danielle McCann, permettant aux établissements d'outrepasser certaines conditions de travail prévues aux ententes et aux

conventions collectives du réseau de la santé et des services sociaux. Avant de mettre en œuvre les dispositions de cet arrêté concernant les pharmaciens, les établissements avaient l'obligation de consulter préalablement l'A.P.E.S. Seuls trois d'entre eux ont effectué cette consultation, et l'arrêté a somme toute été peu appliqué aux pharmaciens en 2020.

Le 4 avril 2020, un nouvel arrêté ministériel est entré en vigueur. Il visait notamment l'octroi, pour la durée de l'urgence sanitaire, d'une prime de 4 % pour l'ensemble des salariés du réseau et d'une prime de 4 % supplémentaire pour les salariés œuvrant dans certains milieux précis. Les membres de l'A.P.E.S., au même titre que les autres salariés du réseau, ont bénéficié de ces primes. À partir du mois d'avril, les conseillères juridiques de l'A.P.E.S. ont alimenté une foire aux questions, sur le site Web de l'A.P.E.S. Elles ont répondu aux questions les plus fréquemment posées par les pharmaciens relativement à leurs conditions de travail pendant la pandémie.

Le 10 mai 2020, la ministre McCann a signé un autre arrêté ministériel octroyant cette fois des montants forfaitaires à certains salariés travaillant à temps complet dans les CHSLD et dans certaines installations désignées. Contrairement aux deux arrêtés précédents, celui-ci ne visait ni les pharmaciens ni les membres des autres associations de professionnels. L'A.P.E.S. a multiplié les démarches auprès du MSSS, afin de faire corriger cette situation, malheureusement sans succès.

Au début du mois d'avril 2020, des rencontres hebdomadaires ont été instaurées entre les représentants de la Direction générale du personnel réseau et ministériel (DGPRM) et les représentants des associations de professionnels (l'A.P.E.S., le Regroupement Les Sages-femmes du Québec, l'Association des biochimistes cliniques du Québec et l'Association québécoise des médecins médicaux cliniques), afin d'échanger sur des questions relatives aux conditions de travail et d'exercice des professionnels dans le contexte de la pandémie. Ces rencontres se sont poursuivies jusqu'au début de l'été et n'ont pas repris à l'automne.

Heures supplémentaires

La crise sanitaire a eu pour effet d'augmenter considérablement le nombre d'heures supplémentaires effectuées par les membres de l'A.P.E.S. pendant l'année 2020. L'A.P.E.S. a, dans un premier temps, fait plusieurs démarches, afin de s'assurer que les dispositions sur les heures supplémentaires prévues

à l'Entente étaient dûment appliquées aux pharmaciens du réseau. Elle a de plus demandé au MSSS que les heures supplémentaires des chefs, chefs adjoints et adjoints au chef des départements de pharmacie soit reconnues, qu'elles soient effectuées lors d'activités de soins, de services pharmaceutiques ou de gestion. L'A.P.E.S. et le MSSS ont conclu une entente particulière à cet effet en juillet 2020, entente qui demeurera en vigueur pour toute la durée de l'état d'urgence sanitaire.

Maintien de l'équité salariale

En février 2020, le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) a informé l'ensemble des associations visées par le Programme général d'équité salariale du secteur de la santé et des services sociaux (PGSSS) de son intention d'amorcer conjointement avec elles le troisième exercice de maintien de l'équité salariale. L'A.P.E.S. a accepté de participer à cet exercice de concert avec les membres des autres associations visées, soit les sages-femmes, les biochimistes cliniques, les physiciens médicaux et les cadres du réseau de la santé et des services sociaux. Les travaux du comité d'équité salariale ainsi formé ont débuté à l'automne et se poursuivront en 2021.

Rappelons que le but de cet exercice est d'évaluer si les catégories d'emploi visées par le PGSSS ont subi des transformations entre le 21 décembre 2016 et le 20 décembre 2021 et de déterminer si leurs cotes d'évaluation doivent être modifiées en conséquence.

Soutien individuel

Année après année, l'Association apporte un soutien individuel aux membres qui éprouvent des problèmes liés à l'application de l'Entente collective de travail. Rappelons que, de façon générale, les relations professionnelles couvrent un large éventail de situations, qui vont de la simple consultation téléphonique à l'accompagnement juridique lorsque les membres doivent recourir à des procédures de différends ou se présenter devant un comité de discipline.

ASSURANCE COLLECTIVE

Négociation de la tarification

Le 6 avril 2020, le comité d'assurance, formé de quatre membres actifs de l'A.P.E.S., d'un administrateur externe, d'une conseillère en actuariat et d'une conseillère juridique, a négocié avec SSQ Assurance le renouvellement du contrat d'assurance collective de l'A.P.E.S. pour la période du 1^{er} juin 2020 au 31 mai 2021. Une hausse globale de 4,7% a été convenue, afin de maintenir la totalité des garanties déjà en place au contrat d'assurance collective. Cette hausse résulte principalement de l'accroissement du nombre de cas coûteux en matière de remboursement des frais de médicaments.

Autres activités

Considérant le contexte de pandémie et le manque de disponibilité des différents intervenants, les dossiers suivants ont dû être reportés à l'année 2021 :

- Terminer la mise à jour du texte de la brochure et la rendre disponible en version électronique;
- Terminer les travaux de refonte des textes de la police d'assurance;
- Prendre une décision sur la création ou non d'un statut de couple sans enfant et la communiquer à l'ensemble des membres;
- Réévaluer la pertinence de l'assurance voyage, considérant les offres multiples accessibles aux pharmaciens, notamment en sondant les membres sur les autres produits dont ils peuvent se prévaloir.

ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Groupe de travail sur les préparations stériles et les préparations magistrales non stériles

Fonctionnement du GTPS

MANDAT

Depuis sa création au printemps 2011, le Groupe de travail sur les préparations stériles (GTPS) réunit des pharmaciens experts dans la préparation de produits stériles non dangereux et dangereux. Son principal mandat est de soutenir les départements de pharmacie. Il les aide à se conformer aux normes 2014.01 et 2014.02 sur la préparation de produits stériles en pharmacie de l'Ordre des pharmaciens du Québec et met à la disposition de ses membres des outils et des modèles de politiques et procédures (P&P) qui tiennent compte des exigences des normes et des recommandations d'organismes reconnus. La concentration de l'expertise ainsi que le partage des documents et des outils produits permettent de gagner globalement en efficacité et d'accélérer la mise en application des normes. Il faut désormais assurer leur pérennité. Ces documents et outils servent de référence pour la formation, la standardisation des pratiques et l'évaluation du personnel affecté aux préparations stériles.

COMPOSITION

Le GTPS se compose de six membres actifs provenant de divers établissements de santé et de l'adjoint professionnel de l'A.P.E.S., auxquels se joignent, en fonction des expertises requises, des collaborateurs et des réviseurs

scientifiques. À l'automne 2019, le GTPS s'est adjoint un pharmacien possédant une expertise en oncologie. Les membres du groupe de travail se sont réunis à huit reprises cette année, dont trois fois dans le but précis de répondre à des problématiques soulevées par la pandémie de la COVID-19. Soulignons que les membres du GTPS sont tenus de respecter le *Code d'éthique des membres de comités, groupes de travail et RPE* de l'Association.

FINANCEMENTS DES TRAVAUX

En raison du caractère formatif et évaluatif des outils conçus par le GTPS, le comité de formation et de développement de l'A.P.E.S. a renouvelé son engagement de financer ces travaux par l'entremise du MSSS. Les outils et les P&P du GTPS demeurent parmi les plus consultés et les plus appréciés des membres. L'A.P.E.S. tient à souligner encore une fois, et particulièrement en cette période de pandémie, les efforts soutenus qu'ont fournis les membres du GTPS et la rigueur dont ils ont fait preuve tout au long de l'année.

Contexte de pandémie

COORDONNATEURS ET PHARMACIENS DÉSIGNÉS AU SOUTIEN DU SECTEUR DE LA PRÉPARATION DES PRODUITS STÉRILES

Considérant l'évolution rapide de la situation, au début de la pandémie de la COVID-19, l'Association, avec la collaboration du GTPS, a tenu informé l'ensemble des coordonnateurs et des pharmaciens désignés au soutien du secteur de la préparation des produits stériles, sur diverses problématiques vécues liées à la préparation des produits stériles et provoquées indirectement par la pandémie. Un premier envoi a été fait le 19 mars, puis un total de cinq communications ont suivi sur divers éléments d'information proposant, dans la mesure du possible, des pistes de solution, notamment en ce qui concerne les multiples restrictions en équipement de protection individuelle (ÉPI) pour les préparations stériles et les problèmes d'approvisionnement de divers produits.

PUBLICATIONS LIÉES À LA COVID-19

En avril, après une collaboration avec le RPE en soins palliatifs pour la publication *Options thérapeutiques et date limite d'utilisation des produits injectables en soins palliatifs dans le contexte de la pandémie de COVID-19*, les membres du GTPS produisaient le document *Date limite d'utilisation (DLU) microbiologique des produits injectables non dangereux dans le contexte de la pandémie de COVID-19*.

Préparations stériles

MISE À JOUR DES OUTILS ET DES POLITIQUES ET PROCÉDURES

Le GTPS a la responsabilité d'assurer la pérennité des outils et des P&P publiés. Entre 2011 et 2020, on a recensé 21 414 consultations des pages Web du GTPS, dont 3705 en 2020 seulement. Rappelons que les pages Web du GTPS offrent de nombreux outils utiles pour tout programme d'orientation, d'évaluation et de formation continue du personnel affecté aux préparations stériles.

Dès la publication prévue en 2021 de la deuxième édition du *Guide de prévention – Manipulation sécuritaire des médicaments dangereux* de l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur affaires sociales (ASSTSAS), les membres du GTPS entendent faire la révision des outils et des P&P sur les produits dangereux.

Nouveaux projets

Le GTPS reste à l'affût des besoins des membres pour tout ce qui touche les préparations stériles dans le but d'y répondre, le cas échéant. Avec la pandémie, la mise en branle de nouveaux projets de développement en cours d'évaluation a été reportée à l'année 2021.

Le GTPS prévoyait tenir une journée de formation et d'échanges sur les préparations stériles au cours du printemps. L'idée de ce projet venait d'un souci de répondre au besoin d'échanges exprimé à la suite d'un sondage fait auprès des coordonnateurs et des pharmaciens désignés au soutien. Étant donné les restrictions liées aux mesures sanitaires, le projet n'a pas évolué, mais ce n'est que partie remise.

Préparations magistrales non stériles

Le sous-groupe de travail ad hoc sur les préparations magistrales non stériles a été dissous en juin 2017, après avoir rempli son mandat. L'Association met à la disposition des membres des outils et des P&P conformes aux exigences de la norme 2012.01 de l'OPQ sur les préparations magistrales non stériles en pharmacie. Entre 2017 et 2020, on a recensé 1103 consultations des pages Web du volet non stérile, dont 272 en 2020.

Procédure d'évaluation des pharmaciens désignés au soutien

PRINCIPE DE LA PROCÉDURE

En janvier 2018, le GTPS a mis en ligne une procédure d'évaluation des compétences des pharmaciens désignés au soutien pour la préparation de produits stériles; procédure conforme aux exigences des normes 2014.01 et 2014.02. Gratuite pour les membres de l'Association, cette procédure s'adresse avant tout aux pharmaciens possédant déjà une expertise en préparation de produits stériles et dont l'évaluation bisannuelle est à refaire. Dans le but d'assurer la pérennité de la procédure, autant pour les produits non dangereux que dangereux, chaque pharmacien nouvellement évalué s'engage à se rendre disponible au moins une fois, gracieusement et après entente, pour agir à son tour à titre de pharmacien évaluateur auprès d'un collègue pharmacien. De cette façon, le renouvellement de la banque de pharmaciens évaluateurs est théoriquement assuré.

ÉVOLUTION DE LA PROCÉDURE

En juin, les membres du GTPS ont réussi à se faire évaluer dans un environnement semi-industriel en dépit du contexte de pandémie. Quatre pharmaciens se sont ainsi rajoutés d'un seul coup à la liste des évaluateurs. Cette procédure gratuite suscite beaucoup d'intérêt au sein des départements de pharmacie. Depuis sa mise en ligne en 2018, 30 pharmaciens désignés au soutien ont obtenu une évaluation, dont 8 pour les produits dangereux.

Au 31 décembre 2020 :

- 12 pharmaciens affectés au soutien ont obtenu une évaluation, dont 3 pour les produits dangereux;
- 13 pharmaciens évaluateurs étaient disponibles, dont 5 pour les produits dangereux.

Collaborations

ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC

Risque de pénurie d'ÉPI pour la préparation de produits stériles

Le GTPS a été sollicité par l'OPQ pour commenter le document *Risque de pénurie d'équipement de protection individuelle (ÉPI) pour la préparation de produits stériles*. L'OPQ a retenu certaines suggestions du GTPS.

Date limite d'utilisation dans le contexte de la pandémie à la COVID-19

À la demande de l'OPQ, le GTPS a fait une proposition pour des dates limites d'utilisation (DLU) allongées et provisoires lors de la préparation de produits stériles non dangereux et dangereux en pharmacie dans le contexte de la pandémie à la COVID-19. La proposition se basait sur les trois éléments suivants: les données de l'USP, l'expertise des membres du GTPS et les défis imminents auxquels ont eu à faire face les départements de pharmacie des établissements de santé du Québec, notamment les éventuelles ruptures de stock et une possible pénurie de préparateurs à la suite de leur mise en quarantaine. Le but de la proposition était de permettre aux départements de pharmacie de mieux se préparer aux besoins à venir. Cette proposition de DLU a fait l'objet d'une publication de l'Association.

REGROUPEMENT DE PHARMACIENS EXPERTS EN SOINS PALLIATIFS

En avril, en collaboration avec le GTPS, le RPE en soins palliatifs a publié une proposition temporaire de dates limites d'utilisation (DLU) prolongées des produits injectables pour une administration par voie sous-cutanée en soins palliatifs, dans le cadre de la situation exceptionnelle causée par la pandémie de COVID-19. Cette proposition figure dans le document *Options thérapeutiques et date limite d'utilisation des produits injectables en soins palliatifs dans le contexte de la pandémie de COVID-19*.

Rayonnement

GRAND FORUM DE L'A.P.E.S. 2020

M. Jean-Marc Forest, membre du GTPS, devait présenter la conférence *Préparations magistrales non stériles de catégories 2 et 3: exécution en toute sécurité!* lors du Grand Forum 2020 de l'A.P.E.S., en mars, à Québec. À la suite de l'annulation de l'événement, M. Forest s'est engagé à donner sa conférence en format virtuel lors de l'édition 2021 du Grand Forum.

PUBLICATIONS

- RPE en soins palliatifs en collaboration avec le GTPS. *Options thérapeutiques et date limite d'utilisation des produits injectables en soins palliatifs dans le contexte de la pandémie de COVID-19*. Montréal, Québec: A.P.E.S.;2020. 20 p. [en ligne] apesquebec.org/soinspallcovid

- Groupe de travail sur les préparations stériles. *Date limite d'utilisation (DLU) microbiologique des produits injectables non dangereux dans le contexte de la pandémie de COVID-19*. Montréal, Québec : A.P.E.S.;2020. 2 p. [en ligne] apesquebec.org/dluCovid

Membres du GTPS

- **Hélène Boyer**, pharmacienne et coordonnatrice du secteur de la préparation des produits stériles non dangereux et dangereux, Hôpital Anna-Laberge du CISSS de la Montérégie-Ouest.
- **Jean-Marc Forest**, pharmacien et responsable du secteur de la fabrication – produits stériles non dangereux et préparations magistrales non stériles, CHU Sainte-Justine.
- **Xavier Lessard**, pharmacien et coordonnateur du secteur de la préparation des produits stériles non dangereux, Hôpital de la Cité-de-la-Santé du CISSS de Laval.
- **Denis Pelletier**, pharmacien et adjoint au chef, Hôpital général de Montréal, et responsable du secteur de la préparation des produits stériles non dangereux et dangereux, Centre universitaire de santé McGill.
- **Josée Robillard**, pharmacienne et responsable du secteur de la préparation des produits stériles non dangereux, Hôpital Pierre-Boucher du CISSS de la Montérégie-Est.
- **Thomas Sullivan**, pharmacien et responsable du secteur de la préparation des produits stériles dangereux, Hôpital général juif du CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal.

Notons que le GTPS est sous la coordination de **François E. Lalonde**, pharmacien et adjoint professionnel à la direction générale, A.P.E.S.

REGROUPEMENTS DE PHARMACIENS EXPERTS ET GROUPES SPÉCIALISÉS DE L'A.P.E.S.

Les RPE en 2020

L'A.P.E.S. compte actuellement huit regroupements de pharmaciens experts (RPE) et un groupe spécialisé (GS) dans les secteurs de pratique suivants : cardiologie, gériatrie, infectiologie, maladies virales chroniques, néphrologie, psychiatrie, soins intensifs, soins palliatifs et urgence. Les RPE et GS réunissent 178 pharmaciens experts, engagés et convaincus, qui ont travaillé cette année sur 13 projets, dont 4 guides de pratique pour les pharmaciens qui œuvrent en infectiologie, en néphrologie, en psychiatrie et à l'urgence. Soulignons également leur engagement dans la rédaction des ententes de pratique avancée en partenariat pour leur spécialité respective. Ils sont le reflet du dynamisme et de la pratique clinique d'avant-garde des pharmaciens d'établissements de santé. Les RPE et GS agissent à titre de groupes consultatifs auprès du conseil d'administration de l'A.P.E.S. et d'organismes externes leur procurant une excellente visibilité. Nul doute que les RPE constituent un rouage important au sein de l'Association.

Deux nouveaux RPE

Considérant les besoins croissants en matière d'expertise et de partage des connaissances, l'A.P.E.S. informait ses membres, en décembre 2019, de son souhait d'encourager la création de nouveaux regroupements en 2020, plus précisément en cardiologie, en chirurgie, en soins intensifs et en transplantation. L'appel a été entendu. Le RPE en cardiologie et le RPE en soins intensifs ont été créés respectivement les 7 février et 4 avril. L'ajout

de ces nouveaux RPE confirme l'évolution de plus en plus spécialisée de la pratique des pharmaciens d'établissements.

Contexte de pandémie

Le contexte de pandémie à la COVID-19 a révélé l'agilité et le caractère essentiel des RPE et GS qui ont répondu sur les chapeaux de roues aux besoins des membres. Ils ont su relever le défi, notamment par leur participation remarquable à des balados et par une série de publications des plus utiles pour les membres de l'Association.

Conférence et balados liés à la COVID-19

Dans le cadre de six épisodes de la série de balados *Trait pharmacien*, des experts des RPE et GS ont été interviewés, dès le mois de mars, sur les divers impacts de la pandémie dans leur domaine de spécialité (infectiologie, maladies virales, psychiatrie et soins palliatifs). En avril, une conférence portant sur les particularités cliniques en gériatrie dans le contexte de la pandémie a été donnée par un membre du RPE en gériatrie par webdiffusion en direct.

Publications en rapport avec la COVID-19

En avril, au plus fort de la première vague de la pandémie, le RPE en soins palliatifs publiait le document intitulé *Options thérapeutiques et date limite d'utilisation des produits injectables en soins palliatifs dans le contexte de la pandémie de COVID-19*. Le RPE en soins palliatifs se donnait comme objectif de mieux outiller les pharmaciens d'établissements en soins palliatifs pour faire face à la réalité des ruptures d'approvisionnement en médicament causées par la pandémie. Dans ce document, le RPE présente des options thérapeutiques concernant la sédation palliative et la détresse respiratoire, de même qu'une proposition temporaire de dates limites d'utilisation (DLU) prolongées des produits injectables administrés par voie sous-cutanée en soins palliatifs. L'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) a d'ailleurs cité ce document pour référencer, à plusieurs reprises, le texte de sa propre publication sur les soins palliatifs en contexte de pénuries de médicaments pendant la pandémie: *COVID-19 et les soins palliatifs en contexte de pénuries pendant la pandémie* (INESSS, avril 2020).

En décembre, le RPE en soins intensifs publiait une foire aux questions (FAQ) sur plusieurs volets cliniques (cardiologie, endocrinologie, hématologie,

infectiologie, pédiatrie, pneumologie, système nerveux central) dans un contexte de pandémie à la COVID-19, ainsi qu'un recueil d'informations pratiques sur l'organisation des soins et des services pharmaceutiques aux soins intensifs. Plusieurs éléments d'information ont été tirés de l'expérience de pharmaciens aux soins intensifs des membres du RPE et d'une forme de consensus d'experts. Les auteurs tenaient également à donner des exemples concrets de ce qui se fait dans leurs établissements respectifs.

Formation pour les présidents et secrétaires

Tous les deux ans, l'Association offre aux présidents et secrétaires des RPE et GS la possibilité de participer à une formation sur des sujets liés à leurs obligations, tels le travail d'équipe, la gestion du changement et la motivation. Le 8 décembre, ils ont eu l'occasion de participer à la formation *Collaboration et communications délicates* spécialement adaptée à leurs besoins et accréditée par l'OPQ pour 3 UFC. La formation, sous forme d'un atelier virtuel en direct, était animée par une coach professionnelle certifiée Process Communication Model (PCM) et en Programmation neurolinguistique (PNL).

Politique de fonctionnement des RPE

La *Politique de fonctionnement des RPE* prévoit que l'A.P.E.S. offre un soutien financier complet à la tenue de réunions et un budget pour la formation continue des membres des RPE. La politique demande que chaque RPE soumette au conseil d'administration une proposition de projet clinique ou administratif auquel le regroupement travaille en continu. Chaque RPE possède également une page Web sur le site de l'Association, où sont présentés les projets terminés, en cours et à venir. Soulignons que les membres des RPE sont tenus de respecter le *Code d'éthique des membres de comités, groupes de travail et RPE*.

Les RPE peuvent compter sur le soutien de l'Association par l'entremise de l'adjoint professionnel, M. François E. Lalonde, et de l'adjointe administrative, M^{me} Blandine Ceccarelli, pour l'ensemble de leurs activités et travaux.

Publications, projets et composition des RPE

RPE en cardiologie (création en février 2020)

Projets

- *Loi sur la pharmacie* – Entente de pratique avancée en partenariat, en cardiologie (en cours de réalisation);
- Protocole de désensibilisation à l'aspirine et au clopidogrel, et ordonnance standardisée (en cours de réalisation).

Composition

- **Nombre de membres:** 20
- **Président:** M. Louis-Étienne Marchand, pharmacien à l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec – Université Laval (entré en fonction en juin 2020).
- **Secrétaire:** M^{me} Amélie St-Arnaud, pharmacienne à l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec – Université Laval (entrée en fonction en juin 2020).

RPE en gériatrie

Publication

- RPE en gériatrie. *Prise en charge du traitement de l'hypotension orthostatique de la personne âgée*. Montréal, Québec: A.P.E.S.;2020. 29 p. [en ligne] apesquebec.org/hto

Projets

- *Loi sur la pharmacie* – Entente de pratique avancée en partenariat en gériatrie (en cours de réalisation);
- Fiches sur cinq éléments clés à retenir dans une problématique gériatrique (en cours de réalisation).

Composition

- **Nombre de membres:** 21
- **Présidente:** M^{me} Suzanne Gilbert, chef adjointe du département de pharmacie (soins pharmaceutiques, enseignement, recherche et UOM) du CIUSSS

du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, et pharmacienne-conseil pour la démarche OPUS-AP.

- **Secrétaire:** M. James Hill, adjoint au chef du département de pharmacie à l'Hôpital régional de Rimouski et au Centre hospitalier de La Mitis du CISSS du Bas-Saint-Laurent.

RPE en infectiologie

Projets

- *Loi sur la pharmacie* – Entente de pratique avancée en partenariat, en infectiologie (en cours de réalisation);
- Recommandations sur le rôle du pharmacien d'établissement en infectiologie (en cours de réalisation);
- Critères d'évaluation de logiciels en antibiogouvernance (en cours de réalisation).

Composition

- **Nombre de membres:** 23
- **Président:** M. Jean-François Tessier, pharmacien à l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal.
- **Secrétaire:** M. Jean-Philippe Lemieux, pharmacien et coordonnateur à l'enseignement à l'Hôpital de La Malbaie du CIUSSS de la Capitale-Nationale.

GS en maladies virales chroniques

Projets

- *Loi sur la pharmacie* – Entente de pratique avancée en partenariat, en maladies virales chroniques (en cours de réalisation);
- Démarche de soins pharmaceutiques en établissement de santé pour les personnes vivant avec le VIH (en cours de réalisation).

Composition

- **Nombre de membres:** 11
- **Présidente:** M^{me} Nancy Sheehan, pharmacienne au site Glen du Centre universitaire de santé McGill et professeure agrégée de clinique à la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal.
- **Secrétaire:** M^{me} Katherine Mousseau, pharmacienne au site Glen du Centre universitaire de santé McGill.

RPE en néphrologie

Projets

- *Loi sur la pharmacie* – Entente de pratique avancée en partenariat, en néphrologie (en cours de réalisation);
- Recommandations sur le rôle du pharmacien d'établissement en néphrologie (en cours de réalisation).

Composition

- **Nombre de membres:** 16
- **Président:** M. Guillaume Brousseau, pharmacien à l'Hôpital du Sacré-Cœur-de-Montréal du CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal (entré en fonction en avril 2020). Précisons que M^{me} Pascale Robert, pharmacienne à l'Hôpital régional de Rimouski du CISSS du Bas-Saint-Laurent, a quitté ses fonctions de présidente en avril. M^{me} Robert dirigeait le regroupement depuis sa création, en avril 2016.
- **Secrétaire:** M^{me} Nathalie Chenel, pharmacienne à l'Hôpital régional de Rimouski du CISSS du Bas-Saint-Laurent.

RPE en psychiatrie

Projets

- *Loi sur la pharmacie* – Entente de pratique avancée en partenariat, en psychiatrie (en cours de réalisation);
- Fiches sur la gestion des effets indésirables des médicaments psychotropes (en cours de réalisation);
- Recommandations sur le rôle du pharmacien d'établissement en santé mentale (en cours de réalisation).

Composition

- **Nombre de membres:** 21
- **Président:** M. Vincent Dagenais-Beaulé, pharmacien à l'Hôpital général juif Sir Mortimer B. Davis du CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal (entré en fonction en novembre 2020). Précisons que M. Philippe Vincent a quitté ses fonctions de président en novembre. M. Vincent dirigeait le regroupement depuis novembre 2013.
- **Secrétaire:** M. Philippe Vincent, pharmacien à l'Institut universitaire en santé mentale de Montréal du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal et professeur agrégé de clinique à la Faculté de pharmacie de l'Université

de Montréal (entré en fonction en novembre 2020). Précisons que M. Vincent Dagenais-Beaulé a quitté ses fonctions de secrétaire en novembre. M. Dagenais-Beaulé était secrétaire du regroupement depuis novembre 2016.

RPE en soins intensifs (création en avril 2020)

Publications

- RPE en soins intensifs. *Organisation des soins et des services pharmaceutiques dans une unité de soins intensifs au Québec dans un contexte de pandémie*. Montréal, Québec: A.P.E.S.;2020. 23 p. [en ligne] apesquebec.org/covidsiorg
- RPE en soins intensifs. *Foire aux questions – Endocrinologie, cardiologie et pneumologie*. Montréal, Québec: A.P.E.S.;2020. 17 p. [en ligne] apesquebec.org/covidsiendo
- RPE en soins intensifs. *Foire aux questions – Hématologie*. Montréal, Québec: A.P.E.S.;2020. 17 p. [en ligne] apesquebec.org/covidsihemato
- RPE en soins intensifs. *Foire aux questions – Infectiologie*. Montréal, Québec: A.P.E.S.;2020. 34 p. [en ligne] apesquebec.org/covidsiinfectio
- RPE en soins intensifs. *Foire aux questions – Pédiatrie*. Montréal, Québec: A.P.E.S.;2020. 23 p. [en ligne] apesquebec.org/covidsipediatrie
- RPE en soins intensifs. *Foire aux questions – Système nerveux central*. Montréal, Québec: A.P.E.S.;2020. 24 p. [en ligne] apesquebec.org/covidsisnc

Projet

- *Loi sur la pharmacie* – Entente de pratique avancée en partenariat, en soins intensifs (en cours de réalisation).

Composition

- **Nombre de membres:** 24
- **Président:** M. Denis Dao, pharmacien à l'Hôpital général juif Sir Mortimer B. Davis du CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal (entré en fonction en mai 2020).
- **Secrétaire:** M^{me} Anissa Capilnean, pharmacienne à l'Hôpital général de Montréal et à l'Hôpital Royal Victoria du Centre universitaire de santé McGill (entrée en fonction en mai 2020).

RPE en soins palliatifs

Publication

- RPE en soins palliatifs en collaboration avec le GTPS. *Options thérapeutiques et date limite d'utilisation des produits injectables en soins palliatifs dans le contexte de la pandémie de COVID-19*. Montréal, Québec: A.P.E.S.;2020. 20 p. [en ligne] apesquebec.org/soinspallcovid

Projets

- *Loi sur la pharmacie* – Entente de pratique avancée en partenariat, en soins palliatifs (en cours de réalisation);
- Cannabis à des fins médicales : politique et procédure, et outil clinique sur son utilisation (en cours de réalisation).

Composition

- **Nombre de membres:** 19
- **Présidente:** M^{me} Isabelle Beaulieu, pharmacienne à l'Hôtel-Dieu de Québec du CHU de Québec-Université Laval et à la Maison Michel-Sarrazin.
- **Secrétaire:** M^{me} Esther Beaulieu, pharmacienne au Centre Paul-Gilbert du CISSS de Chaudière-Appalaches.

RPE d'urgence

Projets

- *Loi sur la pharmacie* – Entente de pratique avancée en partenariat à l'urgence (en cours de réalisation);
- Recommandations sur le rôle du pharmacien d'urgence (en cours de réalisation).

Composition

- **Nombre de membres:** 23
- **Président:** M. Éric Villeneuve, pharmacien à l'Hôpital général de Montréal du Centre universitaire de santé McGill.
- **Secrétaire:** M^{me} Jessica Doiron, pharmacienne à l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal (entrée en fonction en décembre 2020). Précisons que M. Pierre-Olivier Monast, pharmacien au site Glen du Centre universitaire de santé McGill, a quitté ses fonctions de secrétaire en décembre. M. Monast occupait la fonction de secrétaire depuis novembre 2017.

FORMATION CONTINUE

Le comité de formation et de développement est créé en vertu de l'Entente intervenue entre le MSSS et l'A.P.E.S. Il est sous la responsabilité de l'adjoint professionnel de l'Association et est formé d'un membre actif nommé par l'A.P.E.S., d'un membre du comité de formation continue et d'un représentant du ministère de la Santé et des Services sociaux qui agit à titre d'observateur. La coordonnatrice de la formation et des publications se joint à eux à titre d'invitée. Son budget annuel provient du MSSS, afin que des programmes de formation et de développement portant sur des sujets d'actualité puissent être accessibles gratuitement à tous les pharmaciens d'établissements et les résidents membres de l'A.P.E.S.

Par ailleurs, le comité de formation continue de l'A.P.E.S. regroupe 11 membres actifs en plus de la coordonnatrice de la formation et des publications. Son principal mandat est de déterminer les besoins, de planifier, de coordonner ainsi que de réaliser les programmes de formation et de perfectionnement destinés aux membres de l'A.P.E.S.

Finalement, composé d'au plus six membres actifs gestionnaires et de la coordonnatrice de la formation et des publications, le comité de formation en gestion est responsable d'organiser des activités de perfectionnement à l'intention des pharmaciens d'établissements gestionnaires ou ayant un intérêt pour la gestion.

Journées de formation

Grâce au budget annuel dont dispose le comité de formation et de développement de l'A.P.E.S., quatre journées de perfectionnement professionnel (trois en clinique et une en gestion) sont offertes gratuitement aux membres.

Une journée de formation en gériatrie a eu lieu en février 2020, réunissant 126 participants. Cependant, les trois autres journées de formation prévues au programme n'ont pu avoir lieu en raison des restrictions sanitaires liées à la pandémie. Dès le mois de mai, et pour le reste de l'année, les formations ont été suivies virtuellement. Six des conférences prévues aux journées de

formation *Revue de traitement* et *Psychiatrie* ont été offertes gratuitement aux membres sous forme de webdiffusion, en soirée. Toutes les conférences, qu'elles aient été captées lors de la journée de formation ou diffusées virtuellement, ont été mises à la disposition des membres sous forme d'autoapprentissage. Ils peuvent donc avoir accès aux formations au moment le plus opportun pour eux et obtenir des unités de formation continue.

En ce qui a trait à la formation en gestion, les deux dernières journées sur la démarche d'appréciation de la contribution ont eu lieu, comme prévu, en janvier et en février, rejoignant un total de 35 personnes. Par la suite, le comité a opté pour l'organisation d'un atelier virtuel sur le thème de la gestion des conflits et des situations difficiles, basé sur le modèle *Process communication*. Le nombre de participants étant limité, cet atelier a été offert à quatre reprises, et 76 pharmaciens gestionnaires ont pu en profiter. Quatre autres séances sont prévues en 2021.

Soirées de formation

Les sommes non utilisées pour l'organisation de journées de formation en présence ont permis d'offrir gratuitement plusieurs soirées de formation. En plus de permettre la diffusion de deux conférences qui devaient être présentées au Grand Forum 2020, le comité de formation et de développement a accepté de financer la diffusion d'une conférence portant sur l'application du projet de loi 31, animée conjointement par l'A.P.E.S. et l'OPQ, ainsi que deux soirées de formation cliniques, soit *Nouveautés dans le suivi pharmacocinétique de la vancomycine chez l'adulte* et *Nouveautés dans le traitement de l'ostéoporose*.

Par ailleurs, l'Association a organisé deux soirées de formation, payantes et ouvertes aux non-membres :

- *Traitement du trouble de l'usage des opioïdes;*
- *Traitement de la douleur neuropathique.*

Ces présentations ont toutes été rendues disponibles pour diffusion en différé. Des unités de formation continue peuvent être obtenues en répondant au questionnaire d'évaluation de l'apprentissage.

Conférences liées à la COVID-19

Les impacts psychologiques de la pandémie n'épargnant pas les pharmaciens d'établissements, il était impératif pour l'Association de soutenir non seulement ses membres, mais aussi l'ensemble du personnel des départements de pharmacie. C'est ainsi que la série de conférences #cavabienaller a été organisée au printemps. Au nombre de cinq, elles visaient à outiller les pharmaciens et les assistants techniques en pharmacie pour les aider à faire face à cette situation exceptionnelle.

Par ailleurs, toujours dans le contexte de la pandémie, l'A.P.E.S. a proposé aux membres quatre conférences portant sur les particularités cliniques en gériatrie, la pratique aux soins intensifs, l'organisation des services ainsi que les projets de recherche en cours.

Formation avec les partenaires

APPSQ

À nouveau, cette année, l'A.P.E.S. et l'Association professionnelle des pharmaciens salariés du Québec (APPSQ) ont établi un partenariat, afin de présenter conjointement une journée de formation sous le thème *Le pharmacien au cœur de la trajectoire de soins*. Toutefois, la formation qui devait se tenir le 8 mai, à Drummondville, a dû être annulée. L'A.P.E.S. et l'APPSQ ont cependant convenu de présenter deux soirées de formation en web-diffusion, en direct et en différé. Une première formation *Trajectoire de soins pharmaceutiques entre milieux hospitaliers et communautaires* a été diffusée le 10 décembre. La deuxième formation intitulée *Soins de fin de vie à domicile* sera présentée en janvier 2021. La collaboration entre les deux associations se poursuivra en 2021.

AQATP

La journée de formation qui devait être présentée en novembre, à la suite de l'entente de collaboration intervenue entre l'A.P.E.S. et l'Association québécoise des assistants techniques en pharmacie (AQATP), a également dû être annulée. Toutefois, les deux associations ont convenu de poursuivre leur travail, afin d'offrir dès l'année prochaine des activités de formation aux membres de l'AQATP.

Vers une nouvelle répartition du budget de formation et de développement

À la suite d'une consultation à propos de l'offre de formation continue de l'Association, une majorité de membres ont exprimé le souhait d'avoir accès gratuitement aux soirées de formation qui étaient jusqu'ici payantes. Le contexte de 2020 a d'ailleurs montré le succès des soirées de formation proposées gratuitement. L'Association a donc revu son offre de formation et la répartition du budget de l'Entente MSSS-A.P.E.S., afin que les soirées de formation clinique demeurent accessibles sans frais. Une partie du budget restera consacrée aux formations en gestion, mais dans une proportion moindre, compte tenu du nombre plus faible de membres rejoints par ces activités. Dès le 1^{er} avril 2021, les activités du comité de formation et de développement seront réparties ainsi :

- **Formations cliniques:** 3 journées de formation et 6 soirées de formation gratuites;
- **Formations en gestion:** ajout de 2 conférences gratuites et accréditées par l'OPQ lors des journées des chefs et maintien de 1 journée de formation, en partie payante.

La baladodiffusion

Animée par M^{me} Nathalie Marceau, pharmacienne et conseillère aux affaires professionnelles à l'A.P.E.S., *Trait pharmacien* est une baladodiffusion qui s'adresse à tous les professionnels de la santé, et plus particulièrement aux pharmaciens. Elle offre à ses auditeurs des entrevues permettant de mettre en lumière de nouveaux traitements pharmacothérapeutiques, de nouvelles lignes directrices ou encore des pratiques novatrices.

Cette année, *Trait pharmacien* s'est adapté au contexte de la pandémie en proposant des épisodes concernant directement la COVID-19 et en augmentant sa fréquence de diffusion au cours de la première vague. De plus, à la suite du succès de l'épisode « hors-série » sur la technologie, le télétravail et le confinement, l'équipe a récidivé avec un deuxième épisode du genre portant sur la productivité et la prévention de l'épuisement. Enfin, *Trait pharmacien* a

soutenu le déploiement des nouvelles activités de la *Loi sur la pharmacie* (projet de loi 31) avec trois épisodes « Spécial 31 ».

Signe d'une popularité croissante, les 18 épisodes de *Trait pharmacien* diffusés en 2020 ont cumulé un peu plus de 43 000 écoutes, ce qui porte le total à près de 79 000 depuis la toute première diffusion, en octobre 2017. Les auditeurs proviennent principalement du Québec, mais aussi de la francophonie à l'étranger, notamment en France, en Belgique, en Suisse et en Algérie.

Grand forum

Malgré un nombre record d'inscriptions, la deuxième édition du Grand Forum de l'A.P.E.S., qui devait se dérouler les 19 et 20 mars 2020, a dû être annulée à seulement une semaine de sa tenue, en raison des mesures sanitaires liées à la pandémie de COVID-19.

Il importait toutefois, pour le comité organisateur, de reconnaître et de diffuser le travail accompli par les conférenciers et les auteurs d'affiches scientifiques. Ainsi, les affiches scientifiques ont été publiées dans une galerie virtuelle, sur le site Web du Grand Forum, pour une période de six mois. Les conférences *Manipulation des médicaments dangereux: 2^e édition du Guide de l'ASSTSAS* et *Traitement de l'hypotension orthostatique de la personne âgée* ont été offertes gratuitement aux membres sous forme de webdiffusion, grâce au budget de formation et de développement. Quant aux autres conférences prévues au programme, elles ont été, en grande majorité, reportées au Grand Forum 2021.

Remise des prix d'excellence

Chaque année, l'A.P.E.S. souligne l'excellence du travail accompli par ses membres lors d'une soirée gala dans le cadre du Grand Forum. Bien que la situation exceptionnelle vécue cette année ne nous ait pas permis de se réunir comme à l'habitude, les noms des gagnants des prix d'excellence ont été dévoilés et leurs réalisations, reconnues, lors d'un gala virtuel des plus festifs. Animé par François Paradis, président de l'A.P.E.S., ce gala a réuni plus de 150 pharmaciens et invités, le 10 juin dernier.

Colloque étudiant

La pandémie a forcé le comité organisateur du Colloque étudiant à adapter le format de cet événement. C'est donc en mode virtuel que l'A.P.E.S., en collaboration avec la Faculté de pharmacie de l'Université Laval et la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal, est allée à la rencontre des étudiants en pharmacie cette année. Trois soirées d'information, auxquelles ont participé de 115 à 260 étudiants, ont ainsi été présentées les 22 et 29 septembre ainsi que le 6 octobre. Les étudiants ont pu en apprendre davantage et poser leurs questions sur le travail du pharmacien en établissement de santé. La forte participation des étudiants montre un intérêt certain envers la profession. Le Colloque étudiant 2021 se tiendra à l'automne sous un format qui reste à déterminer.

Publication scientifique : *Pharmactuel*

Disponible exclusivement en ligne sur www.pharmactuel.com, *Pharmactuel* est la revue internationale francophone de la pratique pharmaceutique en établissement de santé. Publiée quatre fois par année, elle s'adresse aux pharmaciens et aux professionnels de la santé du Québec et de la francophonie hors Québec.

Le total de 143 196 pages vues montre une hausse de près de 32 % par rapport à 2018 (les statistiques 2019 ne peuvent être utilisées, puisqu'elles sont incomplètes en raison de la migration vers un site Web sécurisé). *Pharmactuel* est également présent dans les médias sociaux Facebook et Twitter, et le nombre d'abonnés a augmenté respectivement de 11 % et de 8 % cette année.

Le comité éditorial s'assure de s'adjoindre l'expertise de professionnels qualifiés et réputés dans leurs domaines respectifs, de même que d'universitaires ayant des parcours de recherche et de publication différents. La quête d'auteurs se révèle toutefois un défi pour certaines chroniques. Dans ce contexte, la rémunération associée à la chronique *Pharmacothérapie* a été revue à la hausse en 2020.

Amorcés en 2019, les travaux visant à rendre *Pharmactuel* conforme aux recommandations de l'International Committee of Medical Journal Editors et du Committee on Publication Ethics (COPE) se sont conclus en 2020. Par ailleurs, l'année 2020 a été marquée par les préparatifs permettant la migration vers la plateforme OJS3. Un site Web amélioré ainsi qu'un processus plus convivial pour la soumission et le suivi des articles seront ainsi déployés au début de l'année 2021.

Malgré les bouleversements causés par la pandémie, les rédacteurs ont poursuivi leurs efforts de promotion de la culture de publication, en proposant notamment des cours sur la rédaction et la révision scientifique aux candidats à la maîtrise en pharmacothérapie avancée des deux facultés de pharmacie.

Enfin, les articles publiés en 2020 ont fait l'objet d'une évaluation pour l'obtention du prix France-Boulet, dont les critères d'évaluation sont la pertinence du sujet, le développement du sujet, la présentation ainsi que la qualité de l'article soumis. Le comité de sélection pour ce prix se compose de trois membres du comité de rédaction de *Pharmactuel* et du gagnant de l'année précédente.

PRIX D'EXCELLENCE

Lauréats des prix d'excellence 2020

L'A.P.E.S. a souligné virtuellement le travail exceptionnel de ses membres par la remise des prix d'excellence au cours d'une soirée gala, le 10 juin 2020. Cette soirée a permis à l'Association de mettre en valeur et de reconnaître l'excellent travail accompli par les pharmaciens d'établissements de santé.

TABLEAU 7 : Lauréats des prix d'excellence 2020

Prix Roger-Leblanc	Marie-Claude Racine CHU de Québec – Université Laval
Prix d'excellence en pratique spécialisée	Éric Villeneuve CUSM
Prix d'excellence Innovation	Projet OnCible <ul style="list-style-type: none"> ■ Marie-Pascale Guay, Hôpital général juif ■ Jean-Philippe Adam, CHUM ■ Nathalie Letarte, CHUM
Prix d'excellence pour la relève	Marc-Alexandre Duceppe CUSM
Prix Julien-Braun (résident en pharmacie)	Caroline Bernard Université de Montréal
Prix Pierre-Paul-Leblanc (résident en pharmacie)	Aurélie Plante-Proulx Université Laval
Prix France-Boulet pour le meilleur article du <i>Pharmactuel</i>	<i>Un cas de rhabdomyolyse chez un patient obèse sous daptomycine</i> Auteurs: <ul style="list-style-type: none"> ■ Florence Marcotte, CISSS de Lanaudière ■ Karianne Beaulieu, CISSS de la Montérégie-Centre ■ Alexandra Hinse, Centre universitaire de santé McGill

AUTRES DOSSIERS DE L'ANNÉE 2020

Guide pratique des soins palliatifs, 5^e édition

La Librairie médicale et scientifique (LMS), qui distribuait le *Guide pratique des soins palliatifs* depuis la toute première édition, dans les années 1990, a fermé ses portes en juin. Avec l'aide de la LMS et afin d'éviter tout bris de service et de distribution, l'A.P.E.S. a conclu une entente avec la librairie Coop Zone, qui est devenu le vendeur exclusif de la version imprimée du guide. On peut se procurer l'ouvrage sur le site Web de la librairie Coop Zone, ainsi qu'en format ePUB sur d'autres plateformes, grâce à une entente avec De Marque, distributeur de contenus numériques.

Publication de documents en soutien aux membres pendant la COVID

Dans le cadre des travaux réalisés afin de soutenir les membres pendant la pandémie, l'A.P.E.S. a collaboré étroitement à la rédaction des documents *COVID-19: Mesures sanitaires recommandées (Départements de pharmacie des établissements de santé)* (8 avril 2020) et *COVID-19: Recommandations pour assurer la continuité des soins et services pharmaceutiques des départements de pharmacie des établissements de santé du Québec* (20 avril 2020). Ces documents ont été publiés en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux et l'Ordre des pharmaciens du Québec.

Démarche de diffusion des résultats associés à l'offre de soins pharmaceutiques (plan stratégique 2016-2019)

À la suite de la publication du document *Recommandations sur la pratique de la pharmacie en établissement de santé* (2018), l'A.P.E.S. a voulu établir le portrait de la couverture de soins pharmaceutiques actuelle, afin de soutenir les départements de pharmacie dans leur planification des ressources nécessaires à une offre de soins pharmaceutiques optimale. Pour ce faire, les chefs de département ont participé à une collecte de données qui s'est échelonnée d'août 2019 à janvier 2020. Tous les établissements, sauf un, ont terminé la collecte. Les résultats obtenus ont montré l'insuffisance de la couverture de soins pharmaceutiques actuelle pour répondre aux besoins de soins pharmaceutiques de la population et l'importance d'une augmentation des effectifs pharmaciens pour y arriver.

Les résultats individualisés de cette collecte de données ont été transmis aux chefs des départements de pharmacie en juin. Les résultats globaux de l'exercice de collecte de données ont été présentés aux chefs des départements de pharmacie et à leurs équipes de pharmaciens gestionnaires en décembre.

Programme de formation technique en pharmacie

À la fin de l'année 2019, l'A.P.E.S. avait été conviée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à assister aux ateliers d'analyse de la future profession de technicien en pharmacie, à titre d'observatrice sans droit de parole, ce qui lui a donné l'occasion de commenter le rapport d'analyse, volet établissements de santé, en janvier 2020. En avril, l'A.P.E.S. a cette fois été invitée à assister aux séances de validation du projet de formation, à la suite de quoi elle a soumis ses commentaires par écrit. Enfin, un projet de programme d'études techniques a été transmis aux organisations partenaires en juillet 2020, et l'A.P.E.S. a une fois de plus contribué, par ses commentaires, à l'élaboration de la version définitive du programme *Techniques de pharmacie*.

Consultations diverses

Projet de Règlement sur l'amorce et la modification d'une thérapie médicamenteuse, sur l'administration d'un médicament et sur la prescription de tests par un pharmacien (OPQ)

Dans le cadre du projet de *Règlement sur l'amorce et la modification d'une thérapie médicamenteuse, sur l'administration d'un médicament et sur la prescription de tests par un pharmacien*, l'A.P.E.S. a été consultée par l'OPQ, en mai, sur le contenu du projet de règlement et a émis des commentaires. En août, l'A.P.E.S. a de nouveau été consultée pour commenter le *Guide d'exercice – Les activités professionnelles du pharmacien* de l'OPQ.

PARTENAIRES

ASSTSAS

À l'automne 2016, l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur affaires sociales (ASSTSAS) informait l'Association de la mise en place d'un groupe de travail pour la révision de la première édition du *Guide de prévention sur la manipulation sécuritaire des médicaments dangereux* (2008). Depuis 2017, M^{me} Annie Langlais, pharmacienne et coordonnatrice au CHU de Québec-Université Laval, siège à ce groupe de travail de l'ASSTSAS à titre de déléguée de l'A.P.E.S.

Le mandat du groupe de travail est de procéder à la révision en profondeur de la première édition du guide et d'ajouter de nouveaux chapitres complémentaires, afin de répondre aux besoins de l'ensemble des secteurs du réseau de la santé. Les membres se sont réunis à cinq reprises en 2020. M^{me} Langlais était conférencière à la soirée de formation de l'A.P.E.S. du 7 octobre, dont l'objectif était de présenter les faits saillants de la deuxième édition du guide de l'ASSTSAS.

Le groupe de travail prévoyait terminer la révision du guide en 2020. La pandémie de la COVID-19 a toutefois ralenti la cadence des travaux du groupe. La publication de la nouvelle liste des médicaments dangereux du National Institute for Occupational Safety and Health (NIOSH), prévue en 2020, a aussi demandé des modifications au guide. La publication de la version électronique de l'ouvrage devrait avoir lieu dans les premiers mois de 2021.

INESSS

Le 10 août 2020, l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux (INESSS) informait l'Association qu'il amorçait des travaux devant mener à l'élaboration d'un guide d'usage optimal pour le diagnostic, le traitement et la prise en charge de la maladie pulmonaire obstructive chronique (MPOC), un ouvrage destiné principalement à soutenir la première ligne. L'INESSS a mis sur pied un comité de suivi réunissant différents acteurs. L'A.P.E.S. a été invitée à participer aux travaux de ce comité. Le mandat du comité de suivi est d'accompagner les travaux de l'INESSS, afin d'assurer leur pertinence et de contribuer à l'implantation des recommandations qui en découlent.

Le conseil d'administration de l'Association a nommé M. François E. Lalonde, adjoint professionnel à la direction générale, délégué au comité de suivi du *Guide d'usage optimal sur le traitement de la MPOC* de l'INESSS. Le comité de suivi s'est réuni une première fois en octobre. Il ressort que le projet de guide pourrait avoir une portée plus large que prévu, considérant les enjeux de d'organisation des soins et services. À la suite de son adoption par l'Assemblée nationale, en 2020, le projet de loi n° 31 apportait des modifications à la *Loi sur la pharmacie*. Avec l'entrée en vigueur des nouveaux règlements, en janvier 2021, les pharmaciens pourront désormais exercer de nouvelles activités professionnelles, notamment auprès des patients atteints d'une MPOC. En novembre, l'équipe de projet a dû cesser temporairement ses travaux pour prêter main-forte à un projet prioritaire. La prochaine rencontre prévue à la fin de l'été 2021 est par conséquent reportée.

RQP GMF

COMMUNAUTÉ DE PRATIQUE DE PHARMACIENS EN GMF

Le Réseau québécois des pharmaciens en groupe de médecine de famille (RQP GMF) est une communauté de pratique spécifique à l'exercice de la pharmacie en groupes de médecine de famille (GMF). La mission du RQP GMF est d'optimiser la prestation des soins pharmaceutiques auprès des patients, grâce à un partenariat avec les équipes interdisciplinaires de première ligne, partenariat qui encourage le transfert et le partage de connaissances ainsi que la collaboration intra et interprofessionnelle. Une équipe de recherche, un comité de travail de pharmaciens en GMF et un comité avisé, composé de représentants des principaux organismes et associations en pharmacie du

Québec, viennent appuyer le fonctionnement de cette communauté de pratique de diverses façons. La communauté de pratique RQP GMF regroupe actuellement plus de 330 pharmaciens en GMF pratiquant en milieu communautaire ou en établissement de santé, selon la dernière mise à jour d'octobre 2020. M^{me} Anne Maheu, pharmacienne d'établissement, est directrice du Réseau STAT et coordonnatrice du projet de recherche du RQP GMF. M. François E. Lalonde, adjoint professionnel à la direction générale, représente l'Association au comité aviseur de la communauté de pratique des pharmaciens en GMF depuis janvier 2018. Le comité aviseur s'est réuni une fois en septembre. Une prochaine rencontre est prévue au printemps 2021. Le RQP GMF compte plusieurs réalisations en 2020, notamment la publication d'un énoncé de position.

ÉNONCÉ DE POSITION

Le pharmacien pratiquant en GMF est un membre à part entière de l'équipe de soins de première ligne. Toutefois, sa présence limitée dans le réseau est un frein important au déploiement de son rôle et de son expertise auprès des patients et des équipes interdisciplinaires de première ligne. En décembre, l'équipe de recherche du RQP GMF a publié un énoncé de position consensuel sur la présence de pharmaciens dans les groupes de médecine de famille du Québec. Les auteurs énoncent également trois recommandations, notamment une portant sur le rehaussement des effectifs de pharmaciens en GMF à un équivalent temps complet (1 ETC) pharmacien pour 10 000 patients inscrits à un GMF donné. Par ailleurs, le RQP GMF prévoit offrir un modèle d'entente de partenariat entre les pharmaciens et les médecins partenaires d'un même GMF.

